



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
Ville de Montreuil

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20260218_3 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

Nombre de membres composant le conseil: 55

Présents : 37

Absents : 13

Pouvoirs : 5

L'an 2026, à 19h02, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 9 février 2026.

Sont présents : Madame BENSAID, Madame BERTIN, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Monsieur DELAUNAY, Madame YONIS, Monsieur DI GALLO, Madame GLEMAS, Madame HEDHUIN, Monsieur ABDOULBAKI, Monsieur VIGNERON, Madame HRISTACHE, Madame KA, Madame LANA, Monsieur METTEY, Monsieur LAMARCHE, Madame PEYRAMAURE, Monsieur BEDREDDINE, Madame CREACHCADEC, Madame ATTIA, Monsieur MOLOSSI, Madame ALPHONSE, Monsieur LE CHEQUER, Madame BONNEAU, Madame GUERIN, Monsieur MOLOSSI, Monsieur SERNE, Madame SERRES, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur CHARLES, Monsieur CHESNEAUX, Monsieur MADAULE, Monsieur LEROY, Monsieur MBARKI, Madame PREVIATO, Monsieur REZIG, Monsieur NEFZAOUI.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Florent GUEGUEN à Monsieur Yann LEROY, Madame Karine POULARD à Madame Loline BERTIN, Madame Halima MENHOUDJ à Monsieur Luc DI GALLO, Madame Kheira BENABDERRAHMANE à Madame Dominique ATTIA, Madame Tania ASSOULINE à Monsieur Amin MBARKI.

Absents : Madame DEHAY, Madame HEUGAS, Monsieur GALERA, Monsieur PERREAU, Madame TERNISIEN, Madame MAZE, Madame KEITA, Madame LORCA, Madame LE GOURRIEREC, Madame DOUCOURE, Madame DEFINEL, Monsieur REBELLE, Monsieur GUILLOT.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

À la majorité des voix, Olivier CHARLES a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h02.

DEL20260218_3 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-26, L.2121-29 et L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107 ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2015 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

Vu la délibération n°DEL20230927_31 eu 27 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la présente délibération ;

Vu la tenue de la commission technique permanente en date du 16 février 2026 ;

Considérant que la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
36 voix pour

6 abstentions : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX, Mama DOUCOURE

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations de la
présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

Le maire :

– Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de sa publication ou de sa notification.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, pour le Maire et par délégation

Le directeur des démarches, du droit et du document



Thibaud MATHYS



Montreuil.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2026

Le rapport sur les orientations budgétaires représente la première étape du cycle budgétaire des collectivités. Il a pour vocation de présenter aux membres du conseil municipal des éléments d'information essentiels pour appréhender l'environnement économique, budgétaire et financier de la commune. Il doit ainsi permettre de débattre sur les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du budget à venir.

La tenue de ce débat répond aux obligations de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit la présentation en conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, en dépenses comme en recettes, et donnant des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette, à l'évolution de la fiscalité, ainsi qu'à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, acté par une délibération spécifique qui atteste de sa tenue. Il est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département (le préfet) et au président de l'EPCI dont la commune est membre (Est Ensemble).

Il est mis à disposition du public et publié sur le site internet de la Ville. Il est également fréquemment demandé par les partenaires financiers de la commune qui ne se contentent plus des autres documents budgétaires (budgets, comptes administratifs).

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – UNE PREPARATION MARQUEE PAR LES INCERTITUDES	4
A Une situation économique instable, fragile et menacée	4
B Une crise des finances publiques sans précédent	7
C Transition écologique : le grand renoncement	9
D La nécessaire lutte contre la pauvreté et les inégalités	11
E La loi de finances pour 2026 et son impact sur les collectivités	14
II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2025	18
A Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	18
B Des recettes de fonctionnement dynamiques	20
C Une situation financière largement assainie	21
D Un niveau d'investissement augmenté	23
E Le poids de la dette diminue fortement	24
III – LES HYPOTHESES BUDGETAIRES POUR 2026	28
A Une ville dynamique et attractive ... des besoins importants	28
B La croissance des recettes devrait ralentir en 2026	31
C A périmètre constant, les dépenses augmenteront	33
D Une capacité d'investissement stable et à un bon niveau	34
E A moyen terme, une prospective rendue difficile par l'absence de visibilité	36
ANNEXE – STRUCTURE ET EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS 37	
1. Structure des effectifs de la Ville au 31 décembre 2025	37
2. Temps de travail	40
3. Exécution des dépenses de personnel et évolution des effectifs en 2025	41
4. Évolution prévisionnelle de la masse salariale et des effectifs en 2026	42
5. Un fort investissement en formation pour le développement des compétences	43

INTRODUCTION

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, une nouvelle fois marqué par l'absence de visibilité sur le niveau de ressources dont bénéficiera la ville à court terme. Dans sa version initiale, le Projet de Loi de Finances pour 2026 déposé par le gouvernement Lecornu attaquait fortement les collectivités, les amputant injustement de plusieurs milliards d'euros de ressources. Si le Sénat a largement remanié la copie, épargnant notamment les communes, les derniers débats parlementaires sur la dotation globale de fonctionnement sont particulièrement inquiétants sur le financement des collectivités locales. En l'espace de quelques jours, cette dotation, essentielle au fonctionnement courant des collectivités, a été tout simplement supprimée, puis rétablie avant d'être fortement diminuée puis revalorisée de l'inflation ... pour être finalement maintenue à son niveau d'origine !

Finalement, la Loi de Finances pour 2026, « adoptée » une nouvelle fois à l'aide du 49-3, méthode habituelle durant ce quinquennat, ménage en partie les collectivités. Mais les attaques répétées ces dernières années, et à chaque débat budgétaire, pourraient un jour finir par se concrétiser. En s'attaquant aux finances des collectivités locales, les différents premiers ministres attaquent le service public local menaçant sa pérennité.

Pourtant, les collectivités ne sont en rien responsables du déficit public et de l'accroissement de la dette nationale. Au contraire, et malgré les difficultés et les contraintes budgétaires, elles ont montré tout au long de la dernière décennie leur solidité et leur capacité à répondre aux besoins des habitants lors des dernières crises sanitaires (covid), économiques (inflation, énergie), sociales (émeutes) et politiques, tout en continuant à réaliser plus de 70% de l'investissement public. Elles sont également un acteur incontournable et majeur de la transition écologique tant sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique que sur le plan de l'adaptation des territoires aux conséquences du bouleversement climatique.

Dans un contexte d'instabilité politique conduisant à l'inaction et à l'absence d'ambition pour le développement national, dans une société où le vivre ensemble s'effrite, où la pauvreté et les inégalités atteignent des niveaux records et où une partie de la société menace de faire sécession, refusant toute justice fiscale, les collectivités territoriales incarnent, par leur engagement quotidien et leurs actions de proximité, un repère de stabilité et de confiance pour les citoyens, qu'il convient de préserver.

Le budget 2026 sera également le premier du nouveau mandat. Un travail de préparation, essentiellement technique, a déjà été engagé mais il appartiendra à la future majorité issue des urnes au mois de mars 2026 de finaliser et d'adopter un budget avant le 30 avril 2026.

La ville a retrouvé ces dernières années une situation financière saine et dispose désormais d'équilibres budgétaires solides. Les dépenses de fonctionnement, malmenées ces dernières années par l'inflation, sont maîtrisées et les recettes, notamment fiscales, restent dynamiques. Les augmentations de fiscalité menées en 2022 et 2024 ont permis de générer 11,5 millions d'euros de recettes supplémentaires, lesquelles ont permis de préserver le service public et d'améliorer significativement la capacité d'investissement. Ainsi, la Ville a pu renouer avec des niveaux d'investissement satisfaisants, réalisant près de 38 millions d'euros de dépenses d'équipement ces deux derniers exercices tout en diminuant légèrement son endettement.

A court terme, et toutes choses égales par ailleurs, la trajectoire financière est soutenable. La situation financière offre la possibilité et la capacité pour la ville de mener des projets en 2026.

A moyen terme, les incertitudes demeurent. La capacité de ville à poursuivre l'exercice de ses missions et financer un programme d'investissement ambitieux sera principalement conditionnée aux arbitrages de futurs gouvernements sur le partage de l'effort de contribution au redressement des comptes publics et sur la place du service public dans ce pays.

I – UNE PREPARATION MARQUEE PAR LES INCERTITUDES

A | Une situation économique instable, fragile et menacée

Au niveau géopolitique, ces derniers mois ont confirmé la fin du multilatéralisme qui régissait tant bien que mal les relations internationales depuis huit décennies et l'avènement d'un autre monde marqué par le retour de grandes puissances impérialistes et autoritaires, dont Donald Trump en est le parfait avatar. Entre l'intervention au Venezuela, au mépris du droit international, la volonté d'annexer le Groenland, au mépris de ses habitants et les menaces qui fusent dans tous les sens à quiconque ose ne pas respecter les volontés américaines, les premières semaines de 2026 ont lancé l'année de la pire des manières.

- **L'activité économique mondiale résiste mais reste menacée**

Dans un climat international détestable et malgré les fortes tensions commerciales, la croissance mondiale semble résister. Si elle reste faible (2,9% en 2025) et bien loin de son niveau d'avant-pandémie, elle n'a pas réellement décroché (3,0% en 2024).

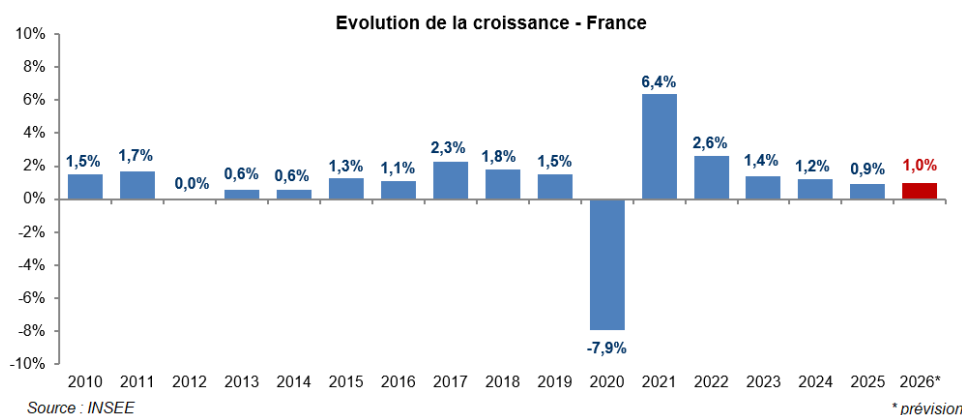
Moteur de la croissance mondiale durant les dernières décennies, la Chine semble en avoir définitivement fini avec ses taux de croissance à deux chiffres. La croissance s'y maintient aux alentours de 5% alors qu'aux Etats-Unis, l'activité reste certes soutenue, entre 2,5 et 3,0%, mais fragile car essentiellement portée par les immenses investissements réalisés dans les technologies, d'autant plus que l'inflation (2,7 %) se maintient.

En Europe, l'économie résiste tant bien que mal (+1,5% en 2025 pour la zone euro après +0,9% en 2024). La sortie de récession se profile en Allemagne (+0,3% après deux années de recul) alors que l'Espagne (+2,9%) affiche les meilleurs résultats.

Les risques pour 2026 restent cependant élevés. Entre la politique commerciale agressive menée par Donald Trump, les nombreuses tensions aux quatre coins du globe, les dettes publiques qui s'accumulent, la menace de l'explosion de la bulle de l'IA¹ ou encore le développement non contrôlé des cryptoactifs, les inquiétudes sont réelles.

- **En France, la croissance reste faible**

En France, l'activité économique reste morose et la croissance française devrait s'établir à 0,9% en 2025, un chiffre en légère recul par rapport à 2024 (1,2%), où la croissance avait été en partie portée par l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.



¹ Engagés dans une course effrénée, les géants de la tech américaine s'endettent de plus en plus pour se développer et investissent des milliers de milliards de dollars. Tous ne pourront être rentables, ce qui fait craindre à l'explosion de la bulle de l'IA et à des répercussions importantes dans les autres secteurs de l'économie.

Malgré les incertitudes politiques et budgétaires, les perspectives pour 2026 ne sont pas complètement défavorables. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE table sur une progression du PIB de l'ordre de +1,0%. En effet, l'inflation est relativement faible (0,8% en 2025 contre 2,0% pour la zone euro), ce qui pourrait soutenir la consommation et les exportations. Cependant, ce niveau reste faible alors que pour l'économie, la croissance restant essentielle pour pouvoir soutenir l'endettement et financer la protection sociale.

- **Le chômage repart à la hausse, les défaillances d'entreprises se multiplient**

L'embellie sur le marché du travail semble bien terminée. Après huit années (2015-2022) plutôt positives, suivies de deux autres plus hésitantes (2023, 2024), le taux de chômage a cessé de baisser (7,5%) et devrait même repartir à la hausse en 2026. L'INSEE table sur 7,8% à la fin de l'année quand l'OFCE² prévoit 8,2%.

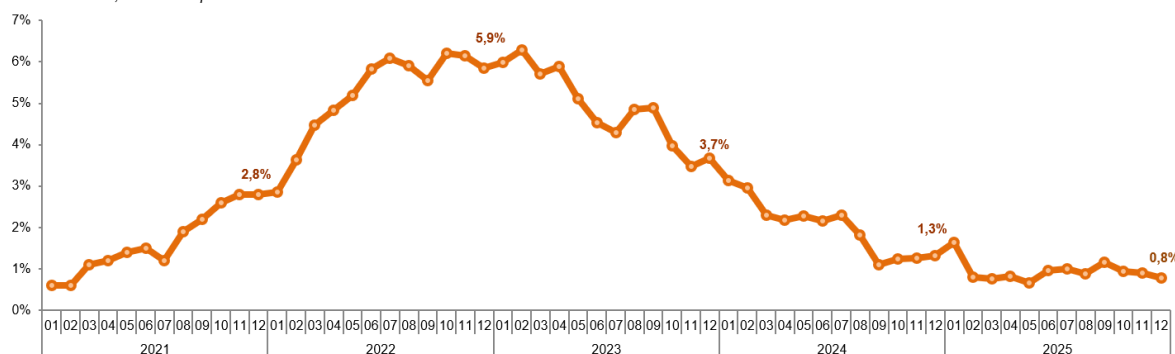
La situation des entreprises continue de se dégrader. Les faillites atteignent un niveau record (68.500 en 2025) notamment du fait de l'obligation pour de nombreuses entreprises de rembourser les PGE (prêts garantis de l'Etat) qui leur avaient été accordés lors de la crise sanitaire. D'autres forces jouent également contre l'emploi : la concurrence internationale, la désindustrialisation qui se poursuit, la crise politique et la baisse des dépenses publiques, sans parler de crises structurelles, comme dans le bâtiment, le commerce ou l'automobile.

- **L'inflation a fortement ralenti**

L'année 2025 a confirmé la fin du cycle inflationniste. Après avoir atteint un pic en France en février 2023 (6,3% en glissement annuel), le niveau de l'inflation s'est stabilisé tout au long de l'année 2025 en dessous de 1,0%. Elle pourrait légèrement remonter en 2026 et 2027 si les prix de l'énergie se stabilisaient après plusieurs mois de fort recul.

EVOLUTION DE L'INFLATION DEPUIS JANVIER 2021

En France, en rythme annuel
 Source : INSEE, Indice des prix à la consommation



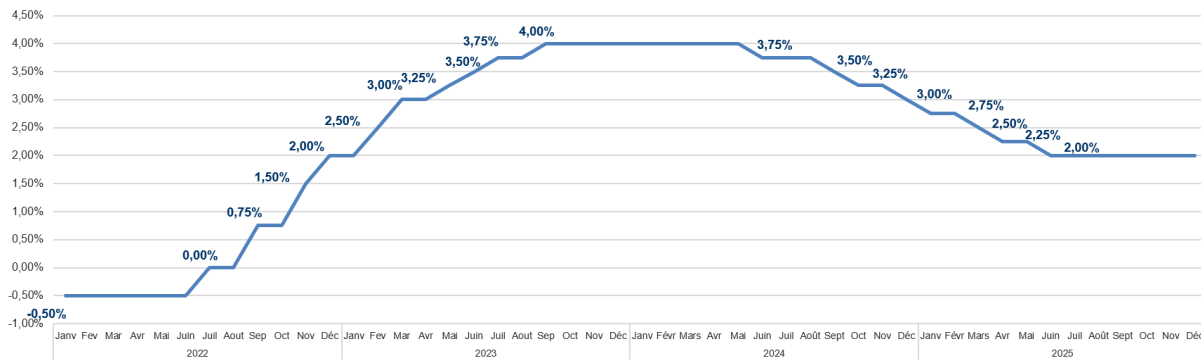
L'inflation est également revenue à la normale dans la zone euro (désormais à 2%) mais la situation reste contrastée d'un pays à l'autre : 0,8% en France mais 1,8% en Allemagne, 2,9% en Espagne ou même 3,8% en Autriche.

- **Les taux d'intérêt restent élevés malgré la baisse des taux de la BCE**

Conséquence de la baisse de l'inflation, les banques centrales ont commencé à baisser leurs taux directeurs au milieu de l'année 2024 et ont poursuivi le mouvement en 2025.

² L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) est un organisme français indépendant de recherche, de prévision économique et d'évaluation des politiques publiques. Il vise à apporter au débat public des analyses fondées sur la rigueur scientifique et l'indépendance académique.

EVOLUTION DU TAUX DIRECTEUR DE LA BCE
 Evolution du taux de dépôt depuis janvier 2022



Ainsi, entre juin 2024 et juin 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé à huit reprises son principal taux directeur, passant de 4% à 2%. Depuis l'institution de Francfort a annoncé marquer une pause, estimant appliquer parfaitement son mandat, qui se limite aujourd'hui uniquement à maintenir une inflation dans la zone euro aux alentours de 2%, même si la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar pourrait la faire changer d'avis.

Cet assouplissement monétaire peine à se faire pleinement ressentir dans l'économie et le mouvement de baisse des taux ne s'est d'ailleurs pas totalement répercuté sur les taux d'intérêts, notamment immobiliers. La politique menée par la BCE est en fait contradictoire. D'un côté elle appuie sur l'accélérateur en baissant ses taux, d'un autre, elle freine en réduisant fortement son bilan. Pendant la crise, la BCE avait acheté d'énorme stock de dette européenne afin d'injecter des liquidités dans le système et ainsi freiner la hausse des taux. Aujourd'hui, elle laisse ces obligations arriver à échéance sans les renouveler. Désormais les investisseurs institutionnels³ sont donc les seuls à acheter de la dette européenne. Or, si le nombre de demandeurs diminue alors que l'offre de dette augmente : les taux d'intérêt ne peuvent que monter. Ainsi, la France emprunte aujourd'hui à 3,6% sur 10 ans – la durée de référence – alors qu'elle payait 3,2% il y a un an. Elle emprunte donc aujourd'hui plus cher alors que la BCE a baissé ses taux ! Si le phénomène est accentué par la crise politique et budgétaire que traverse l'hexagone, il se constate l'ensemble de la zone euro. L'Allemagne, pourtant en phase de reprise, emprunte à 2,8% alors qu'elle le faisait à 2,3% il y a un an.

- **Légère reprise sur le marché de l'immobilier**

Après deux années en fort recul (chute du nombre de vente de 20% en 2023 puis de 16% en 2024), le marché de l'immobilier a légèrement redémarré en 2025 avec une augmentation du volume des ventes sur le territoire national de +12% sur l'année. La tendance ne se confirme pas partout, si la reprise s'est faite plus forte en Ile-de-France (+13%), la progression est moindre à Paris (+3,9%) ou en Seine-Saint-Denis (+4,0%)

La baisse puis la stabilisation des taux des emprunts immobiliers (3,1% en moyenne en octobre 2025 contre 4,2% fin 2023) ainsi que le léger recul des prix de vente ont nourri ce redémarrage.

Cette reprise est une donnée importante pour les collectivités puisque les droits de mutation constituent une recette essentielle pour les départements et les communes.

A Montreuil, où les droits de mutation avaient chuté, passant de 9,1 millions d'euros en 2021 à 5,0 millions d'euros en 2024, une reprise est constatée (6,0 millions d'euros en 2025, soit +21,1%).

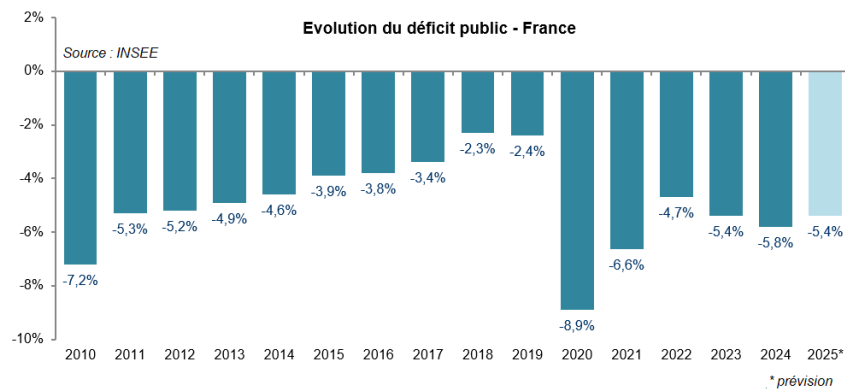
³ Fonds d'investissement, assureurs, fonds de pension, etc.

B | Une crise des finances publiques sans précédent

Ces dernières années, la situation des finances publiques s'est dégradée à une vitesse vertigineuse, du jamais vu hors période de crise. Fin 2025, Le déficit public était estimé à 5,4% du PIB alors que la dette publique culminait à 117,4% du PIB.

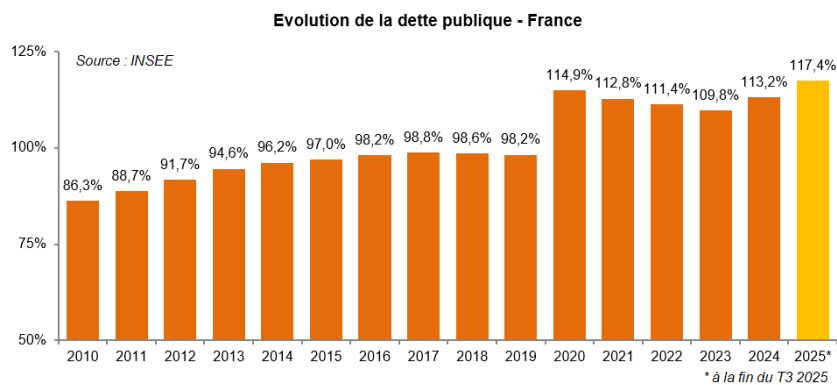
- **Le déficit public reste au-dessus de 5%**

Pour la troisième année consécutive, le déficit est resté au-dessus de 5% et n'a que très peu diminué par rapport à 2024. Le déficit public français reste le plus fort de toute la zone euro.



- **La dette publique atteint un niveau record**

A la fin du troisième trimestre 2025, la dette atteignait 3.482 milliards d'euros, un niveau record, En un an, la dette publique se sera alourdie de plus 180 milliards d'euros. Et rien ne semble freiner son augmentation. La France figure ainsi au troisième rang des pays européens le plus endettés après la Grèce et l'Italie.



Il y a longtemps que l'état des finances publiques en France suit une mauvaise pente. Mais plus que la tendance, c'est le rythme de la dégradation qui retient l'attention. Sous la présidence Macron, en l'espace de 8 ans, la dette publique a augmenté de plus de 1.200 milliards d'euros (près de 20 points de PIB). Depuis 1975, aucun gouvernement n'a réussi à faire voter un budget équilibré et la dette est passée de 14,5% du PIB en 1974 à 114,9% du PIB en 2020 en pleine crise du covid, un niveau aujourd'hui largement dépassé.

- **L'accroissement de la dette résulte de choix politiques**

La tentation pourrait être grande de justifier la montée de la dette publique par les chocs qu'a connu l'économie française au cours des cinquante dernières années (*chocs pétroliers de 1974 et 1981, récession prolongée au début des années 90, crise financière de 2007-2008, covid, crise énergétique*). Si ces événements ont incontestablement joué un rôle, ils ne

suffisent pas à l'expliquer. Selon une étude⁴ menée par l'OFCE sur la période 2007-2023, les crises ont contribué environ à la moitié de l'accroissement de la dette sur ces années-là.

L'autre moitié s'explique par l'ensemble des mesures prises en matière de réduction de la fiscalité qui ont réduit depuis 1999 les recettes publiques annuelles de près de 3 points de PIB (dont 2 points juste pour la période 2017-2023). En l'absence de ces mesures, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 20 points.

Une autre étude⁵ de l'OFCE a d'ailleurs montré que les gouvernements de droite ont davantage contribué à l'augmentation de la dette publique que les gouvernements de gauche. En moyenne, la dette a progressé de 2,2 points de PIB durant les années où la droite étaient au pouvoir, contre 1,6 point sous les gouvernements de gauche.

- **Les collectivités ne sont pas responsables de la dégradation des comptes**

Dès l'été 2024, le Président de la République avait accusé les collectivités d'être responsables du dérapage budgétaire. Il a ensuite été parfaitement relayé par le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, avant que les chiffres ne viennent les contredire.

Depuis 1993, la dette des collectivités est stable, voire en légère baisse, puisqu'elle est passée de 9,2% à 8,9% du PIB. Or, durant ces mêmes 30 dernières années, la dette de l'Etat a nettement augmenté passant de 33,7% à 90% du PIB ! Il faut également rappeler que dans leur fonctionnement courant, les collectivités sont en excédent et n'empruntent que pour investir, là où l'Etat a recours aux marchés financiers pour payer les salaires de ses agents. Fin 2024, la dette des collectivités ne représentait d'ailleurs que 8% de la dette publique alors qu'elles assurent plus de 70% de l'investissement public en France.

L'aggravation du déficit public, et son corollaire la dette, n'est donc pas le fait des collectivités mais bien la résultante de choix politiques consistant à supprimer des impôts, menés par les différents gouvernements.

- **La nécessité de réduire le déficit public**

Il n'existe pas de niveau objectif à partir de laquelle la dette publique deviendrait insoutenable. La France n'est d'ailleurs ni en faillite ni au bord du gouffre financier. Le premier risque se trouve aujourd'hui au niveau des versements des intérêts à payer. Cette charge mobilise aujourd'hui des ressources importantes : 52 milliards d'euros, soit 8% du budget en 2025. Ce coût est important mais reste gérable tant que les taux d'intérêt n'explorent pas. Or, la France emprunte de plus en plus cher (3,5% en janvier 2025). La facture a doublé depuis 2020 (période où la France empruntait à quasiment 0%) et pourrait grimper à 77 milliards d'euros en 2027.

Après trois années de déficit budgétaire à plus de 5% du PIB – et sans doute un quatrième à venir - il apparaît donc nécessaire de reprendre la main sur les comptes publics. Le diagnostic fait aujourd'hui quasiment consensus et les désaccords portent plus sur l'ampleur exact du phénomène, le rythme de réduction, la méthode, entre réduction des dépenses et augmentation des recettes mais aussi sur son partage, entre ménages et entreprises, actifs et retraités, classes aisées et classes populaires, etc.

Or, de nombreuses études économiques, et les expériences passées, montrent que corriger le déficit par une réduction des dépenses publiques, notamment sociales, a un impact négatif sur la croissance deux fois plus fort que par la hausse des recettes. Les coupes budgétaires

⁴ « Les crises expliquent-elles la hausse de la dette publique en France ? », OFCE, 24 mai 2024

⁵ « La dette publique est-elle de droite ou de gauche ? », OFCE, 2025

menacent de casser la croissance, de détruire des centaines de milliers d'emplois et de fragiliser essentiellement les services publics et les ménages les plus modestes. Or, moins de croissance, c'est également moins de recettes fiscales et des dépenses supplémentaires (chômage, prestations sociales). D'où l'importance de revoir la fiscalité alors que dans les années à venir, les besoins sociaux vont fortement augmenter (vieillesse de la population accroît les besoins en matière de retraite, de santé, ainsi que dépendance) tout comme la nécessité d'investir dans la transition écologique mais aussi l'éducation, la cohésion sociale, les infrastructures ...

C | Transition écologique : le grand renoncement

La transition écologique semblait, il y a quelques années, constituer un horizon commun accepté par tous. Pourtant, face aux réalités économiques et sociales, face à l'ampleur des transformations à effectuer, la prise de conscience s'est peu à peu évanouie et un certain renoncement s'est installé. Ces dernières années, les tensions internationales, un contexte budgétaire dégradé et les attaques des droites dures ont relégué les objectifs climatiques au second plan et la transition écologique ne semble plus faire partie des priorités. Pourtant, les effets du réchauffement de la planète sont déjà une réalité, comme le rappellent les nombreuses catastrophes climatiques, et ses milliers de victimes, qui se succèdent. Or, renoncer aujourd'hui revient à reporter à demain des efforts qui seront bien plus élevés.

- **La planète continue de se réchauffer**

Ces dernières années, le réchauffement climatique d'origine humaine s'est accéléré et il s'accroît à un rythme sans précédent. En 2025, les températures ont dépassé de 1,47°C les niveaux de l'ère préindustrielle, se classant tout juste derrière 2024 (+1,60°C) et 2023 (+1,48°C). Les onze dernières années (2015-2025) sont mêmes les onze années les plus chaudes jamais enregistrées.

- **Les catastrophes naturelles se multiplient**

Chaque année, les catastrophes liées au changement climatique deviennent plus intenses et plus fréquentes. Le rapport annuel du groupe scientifique WWA (World Weather Attribution) a recensé pour l'année 2025 157 événements extrêmes⁶ dont la plupart ont été rendus probables ou aggravés par le réchauffement climatique, causant pertes de vies humaines, dégâts matériels et financiers considérables et des dommages irréversibles pour les populations du monde entier.

- **Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter**

La principale cause du réchauffement climatique reste la combustion des énergies fossiles. En 2024, les émissions de gaz à effet de serre se sont élevées à 58 milliards de tonnes, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2023, principalement du fait de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation. Une grande majorité (77%) de ces émissions reste le fait des 20 plus grandes puissances économiques et notamment de la Chine (27%), des Etats-Unis (10%), de l'Inde (7,7%) et de l'Union Européenne (5,8%).

Si le rythme d'augmentation ralentit - les émissions ont augmenté 6 fois moins vite lors de cette dernière décennie que lors de la précédente - il est nécessaire de réussir à inverser

⁶ Incendie en Californie, inondations au Pakistan, vague de chaleur un peu partout y compris au Groenland, ouragan aux Caraïbes, pluie torrentielle au Vietnam ...

rapidement la tendance et baisser ces émissions. Or, les principaux pays producteurs d'hydrocarbures prévoient toujours d'augmenter leur production d'ici à 2030.

Si les énergies renouvelables se sont rapidement et massivement développés, elles ne peuvent pas répondre entièrement à l'accroissement de la demande, et s'ajoutent aux énergies fossiles au lieu de les remplacer. En 2025, le charbon, le pétrole et le gaz représentent toujours 80% du mix énergétique mondial et restent essentiels dans de nombreux secteurs (transport, bâtiments, agriculture) alors que la consommation électrique des data centers menace d'exploser dans les prochaines années, tirée par le développement de l'IA⁷.

- **L'accord de paris ne sera pas respecté**

Signé en 2015, l'accord de Paris avait pour objectif de limiter le réchauffement climatique d'ici la fin du siècle à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, seuil au-delà duquel les impacts climatiques deviennent beaucoup plus sévères (sécheresses, vagues de chaleur, précipitations extrêmes). Dix ans après, les efforts effectués restent insuffisants et ce seuil de température a déjà été franchi en 2024 et de nombreux scientifiques pensent déjà que l'objectif ne pourra être atteint. Au rythme actuel, la planète se dirige vers un scénario d'un réchauffement de +2,8°C d'ici à 2100.

- **Les investissements en faveur du climat sont insuffisants**

Après l'édition, les COP traduisent l'incapacité de la communauté internationale à respecter ses propres engagements. La dernière, la COP30 s'est achevée sans convenir d'une accélération de la lutte contre le réchauffement climatique. L'accord obtenu à Belém (Brésil) est très éloigné des attentes et de l'urgence climatique puisqu'il échoue à mettre sur pied un plan pour sortir des énergies fossiles. Le financement reste le problème central. A la COP29 de Bakou (Azerbaïdjan) en 2024, les pays développés⁸ - principaux responsables du réchauffement climatique - s'étaient engagés à verser 300 milliards de dollars par an aux pays en voie de développement – qui subissent 90% des impacts - pour financer leur transition énergétique, une somme bien inférieure à leur besoin évaluée à 1.300 milliards par an.

En France la planification écologique s'effrite également, les mesures en faveur du climat sont détricotées une à une et les derniers budgets⁹ traduisent ce renoncement. Globalement, les investissements en faveur de la transition écologique commencent à reculer alors qu'ils étaient en hausse depuis 2020. Les besoins en la matière sont pourtant bien identifiés et ils sont colossaux. Tous les secteurs (bâtiments, transports, agriculture, industrie, énergie et déchets) sont émetteurs et doivent investir pour se conformer aux objectifs. Une étude récente, menée par la Banque Postale et I4CE en juillet 2025, destine ceux-ci à plus de 87 milliards d'euros supplémentaires en France d'ici à 2030, dont la moitié de dépenses publiques, soit 3% du PIB.

- **Le coût de l'inaction dépasse celui des investissements à effectuer**

A moyen terme, le réchauffement climatique aura des conséquences économiques et sociales dramatiques, nettement plus coûteuses pour la société que l'impact de l'adoption dès aujourd'hui de mesures pour contenir la flambée des températures.

⁷ Selon un rapport rédigé par The Shift Project, la consommation électrique des data centers mondiaux pourrait tripler d'ici à 2030 du fait de l'envolée de l'IA. Les émissions des data centers pourrait atteindre 920 millions de tonnes équivalent CO2, soit deux fois les émissions de la France et 1,4% des émissions mondiales !

⁸ Une grande majorité (77%) des émissions de gaz à effet de serre reste le fait des 20 plus grandes puissances économiques et notamment de la Chine (27%) et des Etats-Unis (10%).

⁹ Aides aux véhicules propres, dispositif MaPrimeRenov', fonds vert alloué aux collectivités territoriales, soutien à la rénovation des bâtiments publics...

Selon une étude publiée par l'université de Mannheim (Allemagne), les événements climatiques extrêmes de l'été 2025 devrait entraîner une perte de 43 milliards d'euros dans l'Union Européenne, soit 0,3% du PIB des vingt-sept. L'assureur allemand Allianz avait de son côté calculé que les vagues de chaleur s'abattant sur l'Europe au cours de l'été allaient coûter jusqu'à 0,5 point de PIB pour l'Europe et 0,3 point pour la France.

- **Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique**

Les communes subissent déjà de plein fouet les répercussions du réchauffement climatique. Si la France devait subir un réchauffement de +4°C d'ici à 2100, soit la trajectoire en cas de poursuite des politiques actuelles, elle connaîtrait alors 10 fois plus de jours de canicule, des pics à 50 degrés, des risques accrus d'incendie ou encore davantage de pluie diluvienne. Il y a donc un risque que certains territoires deviennent inhabitables, notamment pour les populations les plus fragiles. Les communes doivent donc adapter dès maintenant les territoires, par exemple en végétalisant ou en créant des îlots de fraîcheur.

Par ailleurs, si la France veut respecter ses engagements et notamment sa promesse de réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serres en 2030 par rapport à 1990, les collectivités doivent impérativement procéder à de lourds investissements de rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiments publics, écoles, équipements sportifs et culturels) et de l'éclairage public, mais aussi développer les transports publics et collectifs, et réaliser les aménagements favorables aux déplacements propres.

Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), les collectivités devraient ainsi investir 19 milliards d'euros par an (dont 7 milliards d'euros rien que pour le bloc communal) alors qu'elles stagnent à 8 milliards d'euros actuellement et que les aides de l'Etat diminuent.

D | La nécessaire lutte contre la pauvreté et les inégalités

A l'heure où les finances publiques sont dégradées et où l'effort de tous est demandé, il semble indispensable de lutter contre les inégalités grimpantes. Revoir la fiscalité et réintroduire une véritable justice fiscale permettrait également de dégager des moyens pour répondre aux défis des dépenses à venir (besoins sociaux et environnementaux).

- **Pas de lutte climatique sans combattre les inégalités territoriales et sociales**

Le combat pour la défense de la planète est interconnecté avec la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités. D'une part, à un niveau macro, parce que la crise écologique nécessite d'embarquer l'ensemble des pays du monde. Si certains ne font pas d'effort, ceux des autres sont rendus quasi inutiles. Or, tous les pays ne disposent pas aujourd'hui des mêmes capacités, certains peuvent investir massivement quand d'autres peinent à rembourser leur dette. Il est également réaliste de penser qu'aucun pays n'acceptera de placer sa population en difficulté économique pour protéger la planète.

A un niveau plus micro, les solutions proposées pour décarboner l'économie ou pour transformer les modes de production et de consommation seront également inopérantes si, parallèlement, on ne répond pas en profondeur à la question des impacts sociaux de ces transformations. La révolte des « gilets jaunes » est née de ce manque de considération. La crise du modèle agricole français est également une alerte à ce sujet.

L'éradication de la pauvreté et le recul des inégalités sont des sujets absolument prioritaires dans la lutte pour la transition écologique et définir un nouveau paradigme.

- **La pauvreté augmente en France**

Le taux de pauvreté a atteint en France en 2023 son niveau le plus élevé depuis près de 30 ans. Selon l'INSEE¹⁰, 9,8 millions d'habitants (soit 15,4% de la population) vivent désormais sous le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60% du revenu mensuel médian, soit 1.288 euros pour une personne seule. C'est 650.000 personnes de plus que l'année précédente et 1,3 million de plus qu'en 2016. Jamais la pauvreté n'avait progressé aussi vite d'une année sur l'autre, y compris durant la crise sanitaire. Cette hausse touche particulièrement les familles monoparentales dont presque un tiers vivent désormais sous le seuil de pauvreté, mais aussi, phénomène relativement nouveau, des travailleurs. Ces dernières années, la baisse du chômage n'a pas entraîné de baisse du taux de pauvreté, signe illustrant la précarisation évidente du marché du travail.

Inversement, l'année 2025 aura vu grossir le nombre de milliardaires dans le monde. Selon la banque suisse UBS¹¹, leur nombre atteint désormais 2.919 soit 287 de plus qu'en 2024 ! Leur patrimoine cumulé atteint près de 15.800 milliards de dollars, 13% de plus que l'an passé, une fortune supérieure au PIB de la zone euro représentant quatre fois la dette française !

- **Les inégalités progressent un peu partout**

Des riches plus nombreux et de plus en plus riches, des pauvres plus nombreux et de plus en plus pauvres, les inégalités atteignent désormais des niveaux records. Il faut d'ailleurs remonter aux années 1970 pour constater des niveaux d'inégalités aussi forts.

Selon l'INSEE¹², en 2023 en France, le niveau de vie des 10% les plus riches a progressé de 2,1%, tandis que les 30% les plus modestes ont connu une baisse de leur niveau de vie, constat particulièrement marquée pour les 10% les plus pauvres (-1%). Aujourd'hui, les 20% les plus riches ont eu des revenus 4,5 fois supérieurs aux 20% les plus pauvres, un écart historique sur les trente dernières années.

Outre les revenus, les inégalités de patrimoine ont grimpé à un niveau vertigineux et sont aujourd'hui bien plus importantes que les inégalités de revenus. Et l'héritage joue désormais un rôle de plus en plus décisif dans cette mécanique inégalitaire puisque la fortune héritée représente désormais 60% du patrimoine total contre 35% au début des années 1970. Chaque année près de 400 milliards d'euros de patrimoine sont transmis, soit l'équivalent de la masse des retraites publiques. Si le « retour des rentiers » est une tendance commune à tous les pays développés, elle semble particulièrement forte en France.

Le troisième grand bilan mondial des inégalités¹³ souligne la tendance à l'extrême concentration de la richesse dans le mains de quelques-uns : si les 1% le plus riches ont vu globalement leur richesse évoluer entre 1995 et 2025 à la même vitesse que le reste de la population mondiale, autour de 3% par an, les 0,001% du haut de la pyramide (56.000 individus) se sont enrichis de presque 5% par an depuis 30 ans, alors que les 560 premiers patrimoines mondial (minimum 4 milliards d'euros) ont connu une hausse de leur fortune de 8,4% par an. Aujourd'hui, les 10% les plus riches détiennent les trois quarts du patrimoine mondial, les 1% plus du tiers (37%) et les ultra riches (0,001%) ont vu leur part augmenter de 3,8% du patrimoine total en 1995 à 6,1% en 2025.

¹⁰ « Niveau de vie et pauvreté en 2023 » INSEE, 7 juillet 2025.

¹¹ Le 11eme rapport annuel de la banque UBS sur le sujet

¹² « Niveau de vie et pauvreté en 2023 » INSEE, 7 juillet 2025.

¹³ « Rapport sur les inégalités mondiales 2026 », World Inequity Lab, 10 décembre 2025

- **Les inégalités ne sont pas une fatalité, elles résultent de choix**

Si le constat dressé par le rapport du World Inequity Lab est édifiant, le rapport montre aussi que les inégalités ne sont pas une fatalité. Les tendances observées depuis deux siècles résultent des orientations prises par les politiques publiques. Les inégalités se sont d'abord envolées au XIXe siècle pendant la révolution industrielle. Elles se sont ensuite réduites après la seconde guerre mondiale, avec notamment le développement des états providence et la mise en place d'imposition à des taux élevés sur les hauts patrimoines et revenus permettant une réduction historique des écarts de salaires et de richesse. On observe désormais un rebond depuis quarante ans du fait de la libéralisation des marchés financiers, de la dérégulation des marchés du travail, du déclin du syndicalisme et de la mondialisation.

- **Les inégalités menacent le pacte social**

L'envolée de ces inégalités menace le pacte social et les démocraties. Derrière l'accroissement de la fortune de quelques-uns, se cachent un lent effritement des classes moyennes, une augmentation de la pauvreté, y compris de travailleurs, et l'affaiblissement des services publics. Cette tendance est explosive, car les difficultés croissantes à boucler les fins de mois alimentent un fort mécontentement social sur lequel prospère les populismes.

Que la naissance pèse plus lourd que le travail dans les destins sociaux pose également d'évidentes questions éthiques et marque la fin de la promesse méritocratique au profit de l'avènement d'une société où les positions sociales sont figées.

De plus, la concentration des moyens financiers amplifie la voix des plus riches en marginalisant un peu plus la majorité de la population. Les plus riches sont les premiers donateurs des partis politiques et financent, voire possèdent, les médias privés. Ils exercent donc une influence directe sur les politiques menées qu'ils orientent en faveur de la réduction des dépenses publiques et non d'une hausse de la fiscalité.

- **Rétablir la justice fiscale est une nécessité**

Afin de lutter contre l'accroissement des inégalités, la première arme serait de rétablir la justice fiscale. Partout dans le monde, les ultrariches échappent largement à l'impôt et cette injustice fiscale alimente la défiance à l'égard des institutions. L'ancien ministre de l'Économie, Eric Lombard, est d'ailleurs venu le rappeler il y a quelques jours¹⁴ en affirmant que « des milliers de personnes riches » ne payaient aucun impôt sur le revenu.

La taxe « Zucman » part de ce constat : les ultrariches supportent un taux de prélèvement obligatoires inférieur au reste de la population car l'impôt sur le revenu, pilier de la progressivité fiscale, échoue à imposer équitablement les grandes fortunes, car ces dernières parviennent toujours à minimiser leur revenu taxable. Cette taxe vise à instaurer un impôt plancher de 2% sur le patrimoine des 1.800 français détenant plus de 100 millions d'euros de patrimoine. Ce taux n'aurait rien d'excessif ni de confiscatoire puisque les personnes concernées ont vu en moyenne leur patrimoine augmenter de 5 à 6% par an ces dernières années ! Appliquée, cette taxe pourrait rapporter jusqu'à 20 milliards d'euros par an.

La fiscalité de l'héritage est un autre sujet. Avec la disparition progressive de la génération du baby-boom, la France va connaître le plus gros transfert de richesse de son histoire contemporaine. Plus de 9.000 milliards d'euros de patrimoine vont ainsi être transmis au cours des 15 prochaines années selon les estimations de la Fondation Jean Jaurès¹⁵. Dans une

¹⁴ Libération, 11 janvier 2026

¹⁵ « Face à la grande transmission, l'impôt sur les grandes successions », Fondation Jean Jaurès, novembre 2024

société dans laquelle le poids des dynasties patrimoniales commence à prendre le pas sur les résultats de l'effort et du travail, cet énorme flux financier doit être vu comme une chance.

Tout comme la taxe Zucman, où n'importe quelle autre taxe sur les très grosses fortunes, il s'agit de formidables opportunités pour dégager les moyens de réaliser les investissements nécessaires dans la transition écologique, tout en réduisant les inégalités sociales.

E | La loi de finances pour 2026 et son impact sur les collectivités

La loi de finances a été définitivement adoptée le lundi 2 février 2026, après recours à l'article 49-3 et le rejet de six motions de censure. Au total, les débats budgétaires auront duré plus de trois mois, nécessitant 350 heures de discussions, pour finalement aboutir à une version finale qui ne satisfait personne et marque l'échec du parlementarisme.

La copie finale, paradoxalement jamais discutée en séance, confirme les priorités du gouvernement : défense et sécurité alors que sont sacrifiées l'ensemble des budgets des ministères sociaux mais également la jeunesse et les sports.

Ce budget ne répond ni à la crise budgétaire, ni aux enjeux de cohésion sociale et environnementaux et renonce totalement à rétablir toute justice fiscale.

Globalement, cette loi de finances 2026 contient donc 497 milliards d'euros de dépenses et 365 milliards d'euros de recettes. Elle maintient donc un fort niveau de déficit, de 132 milliards d'euros, stable par rapport à 2025, soit environ 5,0% du PIB alors que le gouvernement visait 4,6% initialement. La dette publique grimperait ainsi fin 2026 à 118,2 % du PIB (un peu plus que les 117,9 % prévus dans le PLF initial).

- **Priorités à la défense et au sécuritaire**

La défense est incontestablement le seul vrai gagnant du budget 2026. Le ministère des armées bénéficiera d'une enveloppe en hausse de 6,7 milliards d'euros par rapport à 2025 (+13,3%) dans le respect de la loi de programmation militaire.

La mission « sécurités », qui regroupe la police, la gendarmerie et les sécurités civile et routière, sort également favorisée des derniers arbitrages budgétaires avec une hausse des crédits de 371 millions d'euros (+2,1%).

Le budget de la justice, pourtant censés être sanctuarisé, bénéficie d'une hausse de 3% mais a perdu 88 millions d'euros lors des derniers arbitrages gouvernementaux. Cette augmentation doit permettre la création de 286 postes de magistrats et de 855 agents pénitenciers.

- **Maintien du budget de l'Education mais suppression de postes d'enseignants**

Toujours premier budget de l'Etat (64,5 milliards d'euros), l'Education conserve à peu près son enveloppe de crédits (+0,3%). Si le budget 2026 permet la création de 7.900 postes de stagiaires et de 500 postes d'accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH), le gouvernement a maintenu la suppression de 3.356 postes d'enseignants titulaires à laquelle une majorité de députés s'était pourtant opposée en commission.

Le budget de l'enseignement supérieur sera également abondé de 234 millions d'euros supplémentaires dont 50 millions d'euros pour maintenir le financement des bourses sur critères sociaux et 30 millions d'euros afin d'étendre le repas à 1 euro à tous les étudiants. Cette dernière mesure avait pourtant été évalué à 90 millions d'euros par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

- **La solidarité et le travail sacrifiés**

Parmi les grands sacrifiés, on peut notamment signaler les coupes sévères (-86 millions d'euros) dans l'audiovisuel public, qui ne bénéficie plus de la redevance audiovisuelle depuis 2022 ainsi que l'ensemble des ministères sociaux. Ainsi, la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » voit ses crédits amputés de 1,7 milliard d'euros (-5,6%), alors que reculent également les crédits accordés aux missions « travail et emploi » (-1,4 milliard d'euros, -4,6%), « cohésion des territoires » (-1,0 milliard d'euros, -4,1%), « aide au développement » (-0,7 milliard d'euros, -15,9%).

A noter cependant, la revalorisation à hauteur de 50 euros en moyenne de la prime d'activité. Enfin le budget « sport, jeunesse et vie associative) diminue de 300 millions d'euros (-17,6%).

- **Aucune ambition en matière de fiscalité**

En matière de fiscalité, le gouvernement a finalement renoncé au gel du barème de l'impôt sur le revenu et prolonge la contribution différentielle sur les hauts revenus¹⁶ (CDHR).

Concernant les entreprises, la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est également prolongée en 2026¹⁷. Cette surtaxe doit permettre de rapporter environ 7,5 milliards d'euros 2026, contre 8 Md€ l'année précédente.

Bien évidemment, en écartant la taxe Zucman, ce budget 2026 renonce à toute justice fiscale. Les mesures présentées comme fortes par le gouvernement et ciblant les hauts revenus et patrimoine sont en réalité très limitées car facilement contournable et d'un faible rendement¹⁸. Toutes les niches fiscales profitant aux plus fortunés ne sont pas remises en cause et les grandes entreprises se sont mises à contribution que marginalement.

Les principales mesures concernant les collectivités

Dans sa version initiale, le gouvernement souhaitait soumettre les collectivités territoriales à de fortes contraintes budgétaires, avec notamment un doublement du « dilico ». Le texte final, qui reprend largement les propositions du Sénat, se montre moins sévère mais continue de mettre clairement à contribution les collectivités en instaurant un nouveau prélèvement (dilico 2), en diminuant les dotations et en réduisant les compensations fiscales alors que la forte hausse du taux de contribution à la CNRACL se poursuivra.

- **Le Dilico 2 épargne totalement les communes**

Instauré en 2025 et prévu initialement pour un an, le dispositif de lissage conjoncturel – qui n'a plus rien de conjoncturel s'il est pérennisé – des recettes des collectivités territoriales, dit « Dilico » est reconduit. Ce dispositif d'épargne forcée vise à prélever en année N une partie des ressources des collectivités pour leur être restituée à hauteur de 90% sur les trois années suivantes (30% par an)¹⁹. En 2025, 1 milliard d'euros avaient été ainsi prélevés sur les budgets des collectivités (*dont 171.858 euros pour Montreuil*).

¹⁶ Cette contribution vise à assurer une imposition minimale de 20 % aux foyers dont le revenu fiscal de référence dépasse 250.000 euros pour une personne seule et 500.000 euros pour un couple.

¹⁷ Cette contribution s'applique aux entreprises disposant d'un chiffre d'affaires de minimum 1,5 milliards d'euros (environ 300 groupes). En 2026, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) en sont exclues.

¹⁸ Par exemple, la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) n'a rapporté que 400 millions d'euros en 2025 alors que le gouvernement en espérait 2 milliards d'euros.

¹⁹ Les 10% restants devant alimenter les fonds de péréquation.

Dans sa copie initiale, le gouvernement avait prévu de doubler ce mécanisme en le portant à 2 milliards d'euros (*pour une ponction estimée pour Montreuil entre 3,4 et 3,9 millions d'euros*), rappelant ainsi le triste PLF 2025 du gouvernement Barnier. Finalement, après l'intervention du Sénat, le Dilico 2 a été réduit à 890 millions d'euros puis à 740 millions d'euros en exonérant totalement les communes, y compris les plus riches. L'effort sera donc porté par les régions (350 millions d'euros de prélèvement), les départements (140 millions d'euros) et surtout les intercommunalités (250 millions d'euros).

Montreuil ne contribuera donc pas au Dilico 2.

- **Stabilisation de l'enveloppe de dotations aux collectivités**

Alors que les députés avaient adopté une baisse de 4,9 milliards d'euros, l'enveloppe de DGF, principale dotation de l'Etat aux collectivités, est stabilisée à hauteur de 27,4 milliards d'euros.

La dotation forfaitaire des communes sera fortement écrêtée afin de financer les accroissements des enveloppes de péréquation (DSU +140 millions d'euros, DSR + 150.000 millions d'euros). Les collectivités financeront donc en 2026 elles-mêmes la péréquation, sans coup de pouce de la part de l'Etat.

Montreuil devrait donc voir à nouveau sa DGF diminuer mais, bénéficiant de la péréquation, la perte devrait être compensée par sa DSU.

- **Le FCTVA²⁰ une nouvelle fois attaqué ... mais finalement maintenu.**

Une nouvelle fois, le gouvernement a tenté d'exclure du champ du FCTVA les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux ou à la fourniture de services informatiques. Finalement, la version finale de la loi de finances pour 2026 maintient ces dépenses dans l'assiette du FCTVA, grâce à l'intervention du Sénat.

- **L'Etat revient sur ces engagements en matière de compensation fiscale**

En 2021, dans le cadre de la réforme des impôts de production, l'Etat a décidé de réduire de 50 % les valeurs locatives industrielles, qui servent de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette mesure, qui visait à alléger la pression fiscale sur l'industrie française et à renforcer sa compétitivité a mécaniquement entraîné une chute des recettes fiscales des collectivités, que l'Etat s'est engagé à compenser par l'intermédiaire du PSR VLEI²¹.

Or, le gouvernement revient sur cet engagement et a inscrit dans son projet de loi de finances une baisse de 25% du PSR VLEI, ramenée à 19,3% après intervention du Sénat.

Pour Montreuil, la baisse de cette compensation est évaluée à 100.000 euros.

- **Un fonds vert de nouveau en baisse**

A force de baisses et de hausses successives, l'évolution du fonds vert n'est pas facile à suivre. Ce fonds, officiellement appelé Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, a été créé en 2023 pour aider les collectivités à financer des projets liés à la

²⁰ Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme qui permet aux collectivités territoriales et à certains organismes publics de se faire rembourser toute ou partie de la TVA qu'ils ont payée sur leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement.

²¹ Prélèvement sur Recettes – Compensation de la baisse des Valeurs Locatives des Établissements Industriels

transition écologique. Initialement doté de 2 milliards d'euros, ce fonds a été augmenté à 2,5 milliards d'euros en 2024 avant d'être réduit à 1,15 milliards d'euros en 2025.

Il sera finalement de 837,5 millions d'euros en 2026, confirmant le désengagement de l'Etat.

- **Ponction sur le CNFPT**

Malgré la mobilisation des acteurs territoriaux, le texte définitif vient prélevés 45 millions d'euros sur les recettes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, chargé de la formation des agents de la fonction publique territoriale. Il s'agit donc d'un détournement des cotisations versées obligatoires par les collectivités, afin de former les agents territoriaux, vers la résorption du déficit de l'Etat.

Autres mesures (hors loi de finances)

- **L'actualisation forfaitaire des bases fiscales (+0,8% en 2026)**

Le code général des impôts²² prévoit que les valeurs locatives foncières sont réactualisées tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé²³ (IPCH) constaté entre novembre n-2 et novembre n-1. Cette majoration forfaitaire s'applique :

- aux bases de taxe d'habitation non affectées à l'habitation principale ;
- aux bases de taxes foncières destinées à l'habitation ;
- aux bases de taxes foncières des établissements industriels ;
- et, pour les communes membres de la MGP, à la part fiscale du FCCT.

Après une revalorisation de +7,1% en 2023, de +3,9% en 2024 et de +1,7% en 2025, les valeurs locatives seront revalorisées de +0,8% en 2026.

- **L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL²⁴**

Prise par décret²⁵ début 2025, l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 12 points en quatre ans (de 31,65% à 43,65%) se poursuit.

Pour Montreuil, cette hausse représente une charge supplémentaire annuelle de 1,2 million d'euros à inscrire en dépenses de personnel (chapitre 012) jusqu'en 2028, soit près de 5,0 millions d'euros de dépenses supplémentaires à terme, l'équivalent de près de 100 postes !

²² Article 1518 bis

²³ L'IPCH diffère légèrement de l'inflation calculée par l'INSEE (Indice des prix à la consommation, IPC). Ainsi, en novembre 2024, quand l'IPC était calculé à +1,3%, l'IPCH atteignait +1,9%. Cet indicateur a été conçu à des fins de comparaison internationale.

²⁴ Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

²⁵ Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2025²⁶

Fin 2025, la Ville se trouve dans une situation financière saine disposant d'équilibres budgétaires solides, d'une capacité d'investissement retrouvée et de ratios encore améliorés.

Les dépenses de fonctionnement, après avoir fortement augmenté durant la période inflationniste (2022-2023) évoluent désormais peu. En 2025, la ville a notamment profité de la baisse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt.

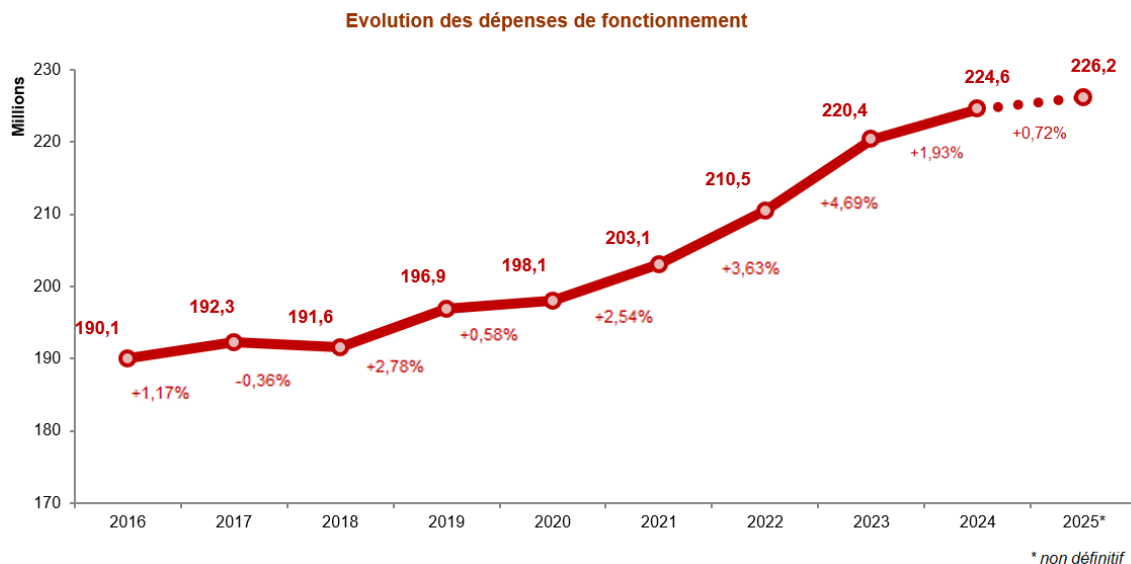
Les recettes de fonctionnement restent dynamiques et continuent de progresser. L'activation du levier fiscal en 2022 et 2024 a permis de générer 11,5 millions d'euros de recettes qui ont permis d'accroître la capacité d'investissement. En 2025, la ville bénéficie, en plus du dynamisme des bases fiscales, de meilleures recettes issues des droits de mutation et des subventions.

Conséquence de l'accroissement plus fort des recettes que des dépenses, l'épargne brute augmente notablement, atteint 28,2 millions d'euros et couvre largement le remboursement de la dette (18,1 millions d'euros). L'épargne nette dégagée (10,1 millions d'euros) permet donc d'améliorer significativement la capacité d'investissement.

Ainsi, près de 38,0 millions d'euros d'investissement ont pu être réalisés en 2024 et 2025 sans accroître le recours à l'emprunt. La dette de la ville diminue sensiblement (204,2 millions d'euros en 2025 contre 217,9 millions d'euros fin 2015).

A | Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

En 2025, les dépenses de fonctionnement (226,2 millions d'euros) auront augmenté modérément (+1,6 millions d'euros ; +0,7%) par rapport à l'exercice précédent.



Entre 2020 et 2023 les dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 7,4 millions d'euros (+ 3,6%) par an, essentiellement du fait de l'inflation et sous l'effet conjugué de l'explosion des prix de l'énergie, de la forte hausse des taux d'intérêt et des mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentations du point d'indice de la fonction publique, hausses du SMIC, mesures indiciaires, prime pouvoir d'achat) mais non compensées par l'Etat. En 2024, la croissance des dépenses a nettement ralenti (+2,2 millions d'euros, +1,9%),

²⁶ L'exercice 2025 n'étant pas totalement clôturé, les chiffres présentés dans cette partie ne sont pas définitifs. Par ailleurs, les résultats de l'exercice 2025 seront plus largement détaillés lors de la présentation du compte administratif 2025.

conséquence de la nette diminution l'inflation au cours de l'année et notamment de la forte baisse des prix de l'énergie.

En 2025, la ville a profité d'une inflation quasi nulle, de la poursuite de la baisse des prix de l'énergie et de la diminution des taux d'intérêt.

Evolution des dépenses de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépenses de personnel	107,93	109,49	106,78	108,01	107,86	110,93	112,85	116,31	118,71	120,74
Charges générales	34,16	34,27	35,78	39,77	40,67	43,52	47,44	50,66	51,53	44,08
Subventions et participations	11,16	12,26	12,96	12,45	12,81	12,85	13,28	13,88	13,99	21,38
FCCT Est Ensemble	30,36	30,45	30,68	31,32	31,55	31,61	32,70	33,86	34,48	34,81
Charges financières	4,71	4,14	3,79	3,67	3,45	2,79	3,03	4,74	5,41	4,50
Autres dépenses	1,75	1,70	1,61	1,70	1,72	1,38	1,17	0,89	0,48	0,71
TOTAL DEPENSES	190,07	192,30	191,60	196,92	198,07	203,09	210,47	220,35	224,61	226,23
Evolution		1,2%	-0,4%	2,8%	0,6%	2,5%	3,6%	4,7%	1,9%	0,7%

* non définitif

L'augmentation des dépenses de personnel (+2,0 millions d'euros, +1,7%) est principalement la conséquence de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (+1,2 million d'euros) et du renforcement de la politique sociale à l'attention du personnel communal ((titres restaurant, mutuelle, prévoyance, +0,7 million d'euros).

Les charges à caractère général (44,1 millions d'euros) apparaissent en baisse du fait d'effet de périmètre. Membre du syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes, la ville paie désormais une contribution au chapitre 65 régularisée en fin d'exercice sur la base du nombre de repas réellement livrés (7,5 millions d'euros). La dépense est ainsi imputée au chapitre des « subventions et participations ». En la réintégrant dans les charges à caractère général (soit 51,6 millions d'euros), ces dernières augmenteraient de 0,1 million d'euros (+0,1%), profitant notamment d'une nouvelle baisse des prix de l'énergie (-1,1 million d'euros).

Les subventions, contributions et participations versées (13,9 millions d'euros hors Tables Communes) sont en légère baisse (-0,1 million d'euros, -0,8%). La contribution à la BSPP (2,7 millions d'euros) diminue (-0,2 million d'euros) après plusieurs exercices en forte hausse alors qu'augmentent légèrement les subventions aux associations (5,0 millions d'euros), les contributions versées²⁷ et les redevances liées à la fourniture de services informatiques dit "en nuage"

La participation de la Ville au financement d'Est-Ensemble (34,8 millions d'euros) a légèrement augmenté (+0,3 million d'euros, +1,0%) en 2025, la fiscalité reversée à l'Etablissement Public Territorial (FCCT part fiscale) étant automatiquement réévaluée en fonction d'évolution des valeurs locatives.

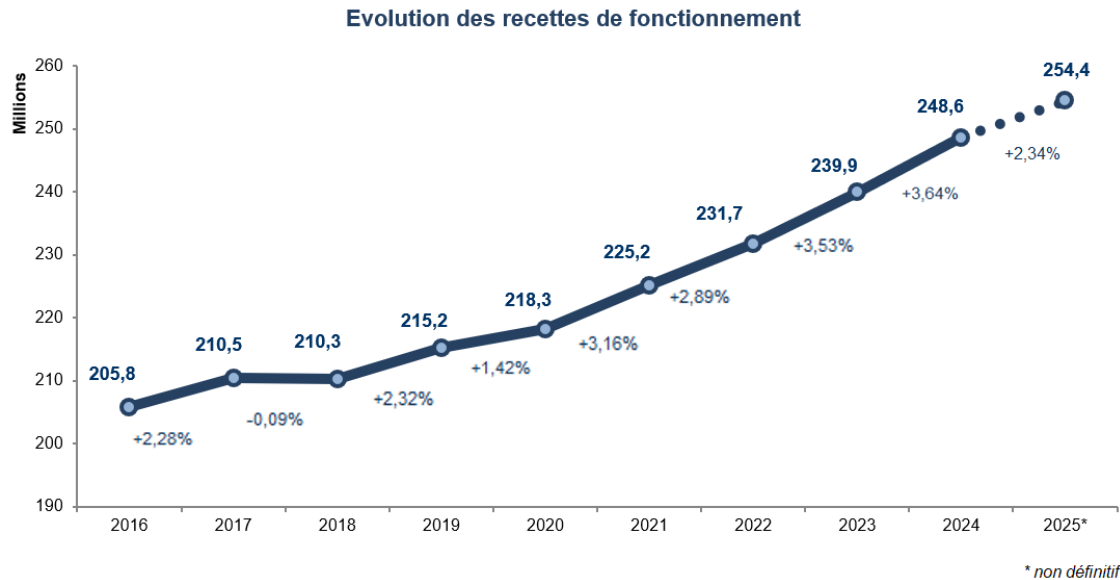
Conséquence de la légère baisse des taux d'intérêt et de la diminution de l'encours de dette au cours de l'exercice, les charges financières (4,5 millions d'euros) ont diminué (-0,9 million d'euros, -16,8%) après deux exercices en forte hausse.

²⁷ Notamment dans le cadre du contentieux Autolib



B | Des recettes de fonctionnement dynamiques

En 2025, les recettes de fonctionnement (254,4 millions d'euros) ont continué à progresser (+5,8 millions d'euros, +2,3%) en très grande partie grâce à l'augmentation des produits de fiscalité locale et des subventions perçues.



Le taux de croissance des recettes de fonctionnement ralentit légèrement. Pour rappel, la ville avait bénéficié d'un fort effet redémarrage en 2021 à la suite de la sortie de la pandémie, d'augmentations de la fiscalité en 2022 et 2024 et de la forte revalorisation des bases fiscales en 2023, ces dernières étant indexées sur l'inflation.

Evolution des recettes de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Fiscalité locale	88,72	90,87	91,80	94,92	98,25	101,81	109,58	116,40	124,28	128,18
Autres produits fiscaux	7,35	9,82	8,86	10,80	11,47	11,83	10,89	9,23	8,14	8,81
Dotations et subventions	31,07	30,01	30,12	28,36	31,97	30,02	31,57	32,85	32,06	33,66
AC MGP	58,35	58,35	58,35	58,34	58,34	58,34	58,34	58,34	59,34	60,34
Produits des services	14,33	16,03	16,04	16,97	13,61	16,03	17,41	18,28	19,31	19,65
Autres recettes	6,00	5,46	5,19	5,84	4,64	7,16	3,90	4,76	6,46	5,78
TOTAL RECETTES	205,80	210,50	210,30	215,20	218,30	225,18	231,68	239,86	249,58	256,41
<i>Evolution</i>		2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%	2,89%	3,53%	3,64%	2,34%

* non définitif

Les produits issus de la fiscalité locale (128,2 millions d'euros en 2025) sont la principale ressource et le plus gros moteur de croissance des recettes de fonctionnement. Ils ont progressé (+3,9 millions d'euros, +3,1%) en 2025, malgré le ralentissement de l'actualisation des bases fiscales²⁸, sous l'effet conjugué :

- De la croissance des produits de taxe foncière grâce à la hausse physique des bases : +3,0 millions d'euros
- De la hausse des compensations fiscales : +1,9 millions d'euros
- De rôles supplémentaires²⁹ à un niveau élevé : +0,7 million d'euros

²⁸ Indexées sur l'inflation, voir « L'actualisation forfaitaire des bases fiscales », p17

²⁹ Compléments d'impôts qui n'avaient pas émis initialement.

- D'un remboursement de sommes prélevées à tort par les services fiscaux entre 2022 et 2024 : 0,4 million d'euros
- Malgré la nette baisse des produits de taxe d'habitation, y compris majorée, : - 2,2 millions d'euros

Il est donc à signaler que près d'un tiers de la croissance (1,3 million d'euros sur 3,9) des recettes fiscales en 2025 est lié à des corrections des services fiscaux sur les exercices antérieurs, ce qui amène à relativiser la dynamique fiscale en l'absence d'inflation ou d'augmentation des taux.

Les autres produits fiscaux (8,8 millions d'euros) réaugmentent (+0,7 million d'euros, +8,2%), après trois exercices en chute. Les droits de mutation (6,0 millions d'euros) repartent à la hausse (+21,1%) sans retrouver le niveau moyen des années 2019-22 (8,8 millions d'euros).

Les dotations et subventions (33,7 millions d'euros) ont fortement augmenté en 2025 (+1,6 millions d'euros, +5,0%).

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, 9,6 millions d'euros) continue sa lente chute (-0,2 million d'euros, -2,4%). Inversement, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU, 5,7 millions d'euros) poursuit sa forte progression (+0,5 million d'euros, +9,3 %). Au rythme d'évolution observé ces dernières années, la DSU pourrait être plus forte que la DGF à horizon 2030.
- Le versement du FSRIF³⁰ (4,0 millions d'euros) diminue (-0,4 million d'euros, -9,4%) tout comme celui du FPIC³¹ (2,1 millions d'euros, -0,2 million d'euros, -10,2%).
- Les subventions de fonctionnement perçues (10,9 millions d'euros, un niveau record), qui ont fortement augmenté (+2,0 millions d'euros, +22,6 %), notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (CAF essentiellement).

Les produits du domaine et des services (19,6 millions d'euros), composés des droits d'utilisation du domaine public, des redevances tarifaires des services et de divers remboursements, continuent à progresser (+0,3 million d'euros, +1,8%). L'augmentation de la fréquentation des services (restauration scolaire notamment) entraîne une hausse des redevances perçues de 0,4 million d'euros. Les produits d'utilisation du domaine (stationnement, occupation du domaine) progressent également de 0,2 million d'euros.

Les autres recettes (5,8 millions d'euros) diminuent globalement (-0,7 million d'euros, -10,6 %), la ville ayant perçu moins de recettes « exceptionnelles » en 2025 qu'en 2024. Les revenus du patrimoine restent dynamiques (+0,1 million d'euros, +12,9%) alors que le règlement de voirie mis en place en 2024, qui permet de verbaliser (amendes administratives) les usagers qui ne le respectent pas, a généré 0,4 million d'euros en 2025.

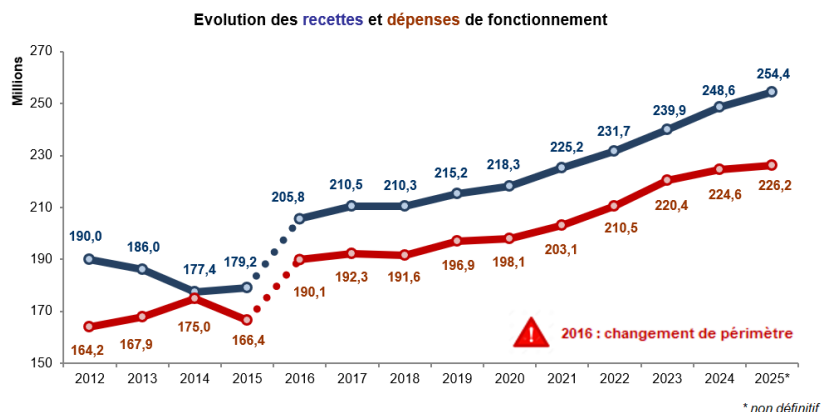
C | Une situation financière largement assainie

Entre 2012 et 2014, l'accroissement des dépenses conjugué à une diminution des recettes avaient entraîné une forte chute de l'épargne, presque réduite à zéro. De fortes mesures sur les dépenses avaient alors été prises au début du précédent mandat afin d'éviter l'effet ciseau qui se dessinait et progressivement assainir la situation financière. Depuis 2018, les dépenses évoluaient en fonction des recettes et les courbes sont restées quasi parallèles.

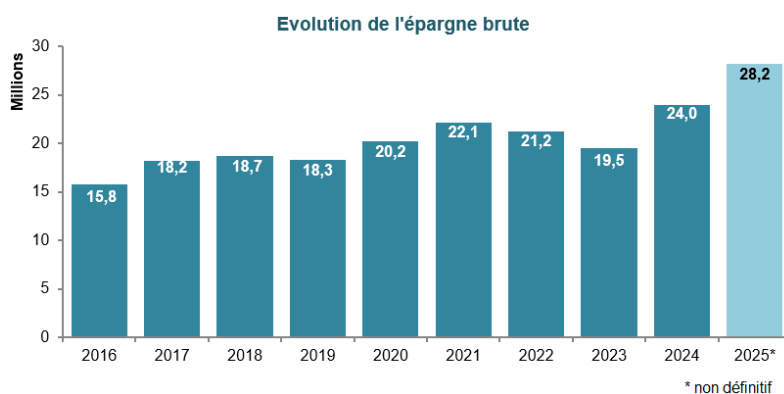
³⁰ Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, fonds de péréquation régional

³¹ Fonds de Péréquation Inter Communal, fonds de péréquation national

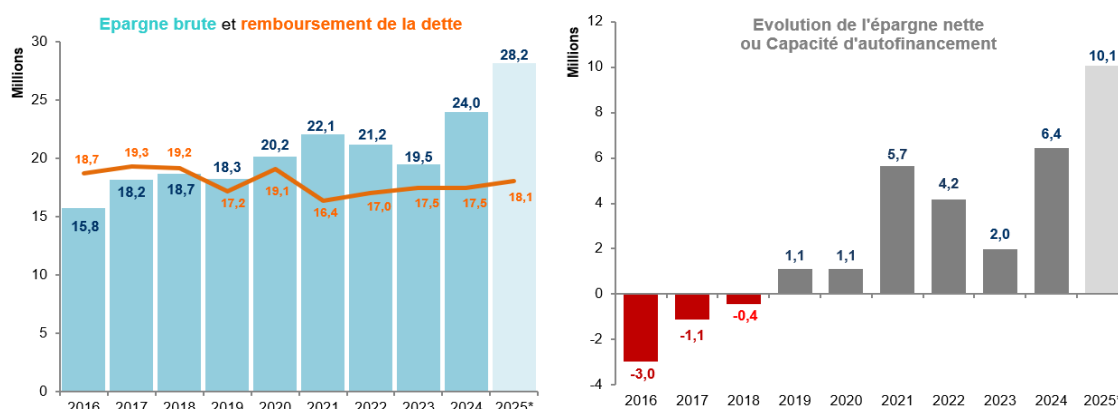
L'exercice 2024 avait marqué un nouveau point d'inflexion. Lors des deux derniers exercices, les dépenses de fonctionnement (+5,9 millions d'euros ; +2,7%) ont augmenté moins vite que les recettes (+14,6 millions d'euros, +6,1%).



L'épargne brute - différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement – a donc fortement augmenté, de 4,5 millions d'euros en 2024 puis de 4,2 millions d'euros en 2025, pour atteindre 28,2 millions d'euros et dépasser le seuil recommandé de 10% des recettes (11,1%) pour la première fois depuis 2012.



L'épargne brute traduit la capacité de la Ville à « dégager des marges de manœuvre » sur son fonctionnement courant pour investir. Mais avant de pouvoir être consacrée aux dépenses d'équipement (acquisitions, travaux, matériel, mobilier ...), l'épargne brute doit prioritairement couvrir le remboursement annuel la dette.



L'épargne nette traduit la capacité de la Ville à investir sur ses ressources propres une fois les échéances de dette remboursées.

Ce niveau d'épargne brute dégagé sur la section de fonctionnement (28,2 millions d'euros) couvre largement les échéances de remboursement du capital de la dette (18,1 millions d'euros). L'épargne nette (épargne brute – remboursement de la dette) est donc nettement

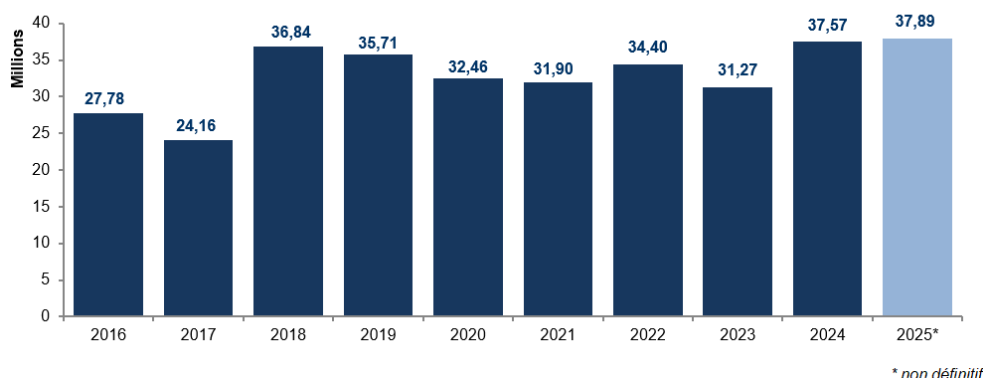
positive (10,1 millions d'euros) et à un niveau qui permet d'améliorer significativement l'autofinancement des dépenses d'investissement³².

D | Un niveau d'investissement augmenté

En 2025, la ville aura réalisé 37,9 millions d'euros de dépenses d'équipement, son plus haut niveau depuis 2015. Au 31 décembre 2025, 9,4 millions d'euros de dépenses³³ étaient également engagées mais n'avaient pas encore donné lieu à facturation.

Au total, 92,4% des dépenses inscrites au budget 2025 (51,2 millions d'euros) auront été réalisées ou engagées avant le 31 décembre (47,3 millions d'euros).

Evolution des dépenses d'équipement



- **Une amélioration de la capacité d'investissement**

Grace à l'amélioration de son épargne, un niveau exceptionnel de subventions d'investissement perçues, la Ville a pu augmenter significativement sa capacité d'investissement – hors emprunts nouveaux – en 2025 alors que la baisse du niveau des recettes de taxe d'aménagement s'inscrit dans la durée (conséquence de la réforme de la perception de la taxe effectuée désormais par les services fiscaux qui n'est pas maîtrisée et prive les collectivités de justes recettes) et que très peu de cessions foncières ont été réalisées.

Evaluation de la capacité d'investissement (à endettement constant)

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	15,8	18,2	18,7	18,3	20,2	22,1	21,2	19,5	24,0	28,2
Subventions perçues	8,1	7,1	6,8	6,4	4,3	2,2	7,3	4,6	5,5	9,3
Cessions de patrimoine	2,3	1,6	2,9	5,1	3,4	3,0	4,5	1,6	2,4	0,5
FCTVA	6,4	4,1	3,3	3,6	5,5	5,3	4,5	3,3	3,5	3,9
Taxe d'aménagement	1,0	1,3	3,1	3,5	3,2	2,9	1,4	1,4	1,1	0,7
Autres recettes / dépenses	0,2	0,5	-0,4	-1,4	0,5	-0,5	-0,6	-4,0	-0,1	0,0
Capacité d'investissement	33,8	32,8	34,4	35,5	37,1	35,0	38,3	26,5	36,3	42,5

- **La réalisation du programme d'investissement s'est poursuivie**

En 2025, la Ville a investi 37,9 millions d'euros avec notamment la poursuite de la construction d'une nouvelle école dans le Haut Montreuil (13,2 millions d'euros sur 2025) et l'aménagement de la Croix de Chavaux (6,1 millions d'euros).

³² En complément de l'autofinancement, la Ville finance ses investissements grâce à d'autres ressources (remboursement de la TVA, cessions foncières, taxe d'aménagement, subventions et ... nouveaux emprunts).

³³ Ces crédits figureront au compte administratif 2025 en reste à réaliser et seront repris au budget primitif 2026.

Opérations achevées en 2025 : groupe scolaire Guy Môquet Estienne d'Orves (solde à payer de 0,7 million d'euros en 2025), création de classes à Nanteuil (solde à payer de 0,5 million d'euros), réaménagement de la Croix de Chavaux (6,1 millions d'euros).

Poursuite du programme en cours : nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil (13,2 millions d'euros en 2025), restauration de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul (1,2 million d'euros), 3ème saison des budgets participatifs (0,2 million d'euros), désimperméabilisation (0,3 million d'euros), plantation d'arbres (0,3 million d'euros), rénovation des murs à pêches (0,2 million d'euros), participation au déficit de la ZAC Fraternité (0,5 m€),

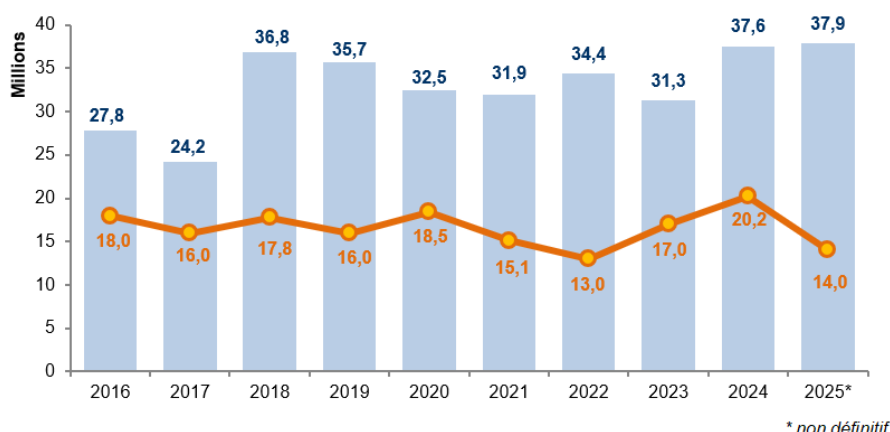
L'exercice 2025 a aussi été marqué par le lancement des opérations de requalification du groupe scolaire Paul Lafargue (0,1 million d'euros en 2025) dans le cadre de l'ANRU.

Une part significative (13,5 millions d'euros) du budget d'investissement a été consacrée aux dépenses récurrentes : gros entretien des écoles, des bâtiments communaux, des espaces publics, des voiries, des réseaux, de l'éclairage public, des squares, parcs et jardins.

- **Un faible recours à l'emprunt**

En 2025, la Ville a emprunté 14,0 millions d'euros pour financer ses dépenses d'investissement, un montant inférieur aux années précédentes (17,0 millions d'euros en 2023 et 20,2 millions d'euros en 2024). Presque 206 millions d'investissements ont été réalisés au cours de ce mandat. En empruntant 98 millions sur la période moins de 50% des investissements ont été financés par l'emprunt.

Dépenses d'équipement et emprunt réalisé



E | Le poids de la dette diminue fortement

Au cours de l'exercice 2025, la Ville a remboursé 17,0 millions d'euros de capital de dette et a mobilisé 14,0 millions d'euros d'emprunts nouveaux répartis en quatre contrats :

- 4,0 millions d'euros / La Banque Postale / taux fixe 3,16% sur 25 ans ;
- 10,0 millions d'euros / Société Générale / taux variable Euribor 3M +0,88% sur 25 ans.

Ainsi que deux contrats à taux zéro :

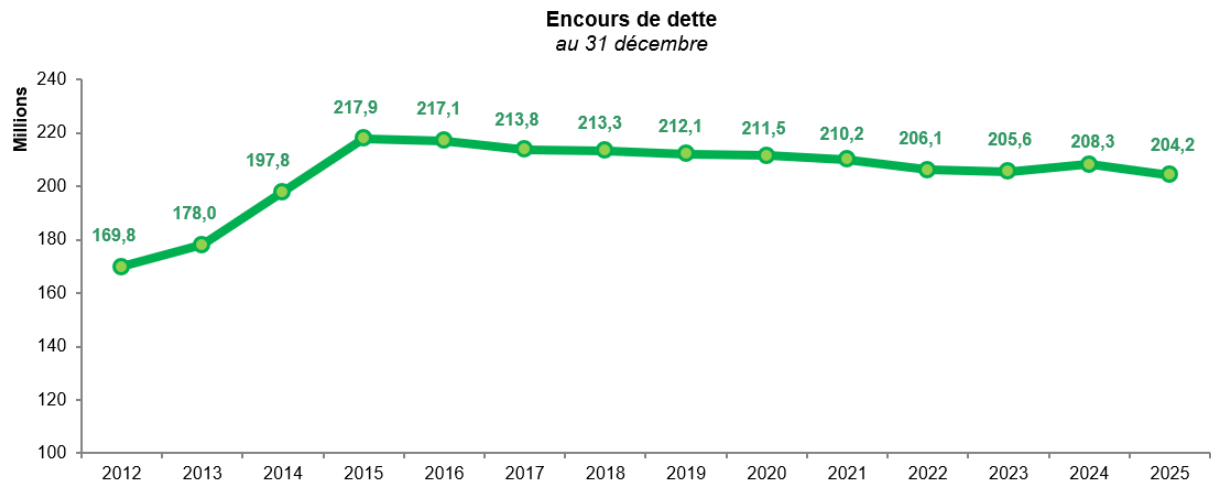
- 20.000 euros / CAF / Centre de vacances Sampzon / taux zéro sur 10 ans ;
- 12.466 euros / CAF / ALSH Voltaire / taux zéro sur 10 ans.

Il est à signaler que la Ville a également signé fin 2025 un emprunt de 5,0 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale (AFL) aux conditions suivantes : taux variable Euribor 3M +0,92% sur 20 ans. La Ville n'a pas souhaité le mobiliser avant le 31 décembre 2025. Cet

emprunt sera donc intégralement reporté à l'exercice 2026 et figurera en restes à réaliser au Compte Administratif 2025.

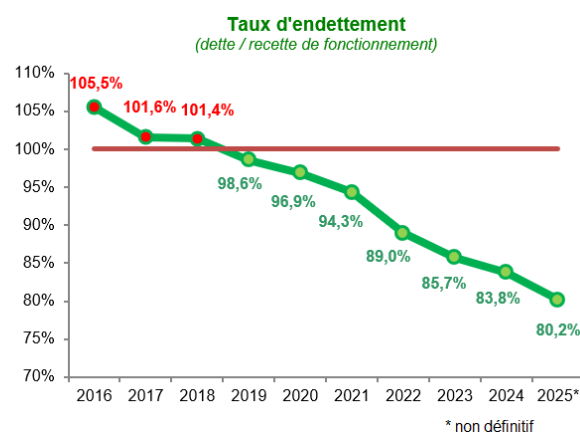
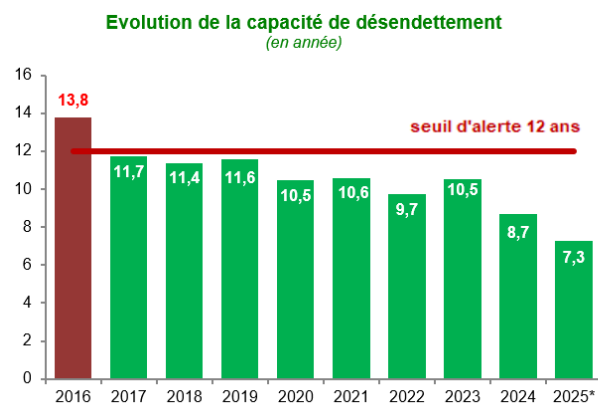
- **Une dette en progressive diminution**

La Ville ayant moins emprunté (14,2 millions d'euros) qu'elle a remboursé en capital (18,1 millions d'euros) au cours de l'exercice, l'encours de dette a donc légèrement diminué en 2025 (-4,0 millions d'euros, -2,0%).



Au 31 décembre 2025, l'encours de dette atteignait 204,2 millions d'euros, son plus bas niveau depuis 2015, date à laquelle la dette a atteint un pic à 217,9 millions d'euros. En l'espace de 10 exercices, l'encours aura diminué de 13,7 millions d'euros (-6,3%).

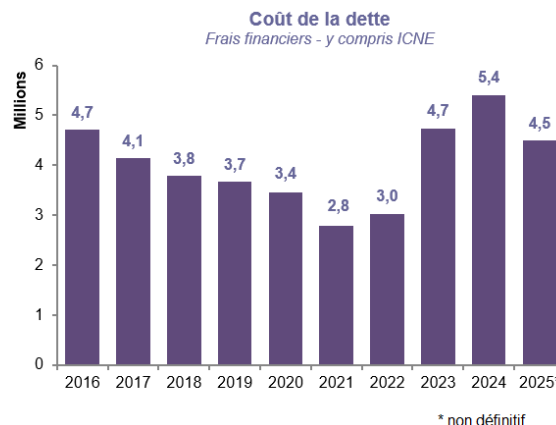
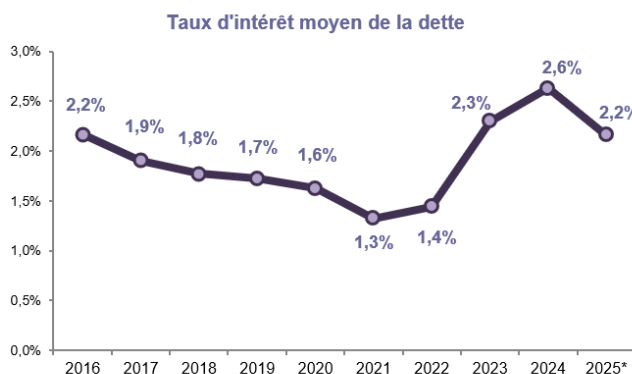
Si l'encours est important (1.817 euros par habitant), la Ville conserve les « moyens de sa dette » et se trouve loin d'une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement (7,3 ans) atteint son niveau le plus bas et reste bien en deçà du seuil prudentiel des 12 ans et son ratio d'endettement (80,2%) est en constante diminution depuis 2016.



Si depuis 2015, l'encours de dette a diminué de 6,3%, relativement au niveau des recettes de fonctionnement annuel, son poids a diminué de 24,0%.

- **Le coût de la dette dépend du niveau des taux d'intérêt**

En 2025, la Ville aura consacré 4,5 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette (-0,9 million d'euros par rapport à 2024), soit 2,2 % de l'encours au 1er janvier 2025. Si la dette est relativement sûre (100% classée 1-A), son coût a fortement augmenté avec la remontée des taux d'intérêt en 2023 et 2024.



• **Une gestion active de la dette rendue difficile par la remontée des taux**

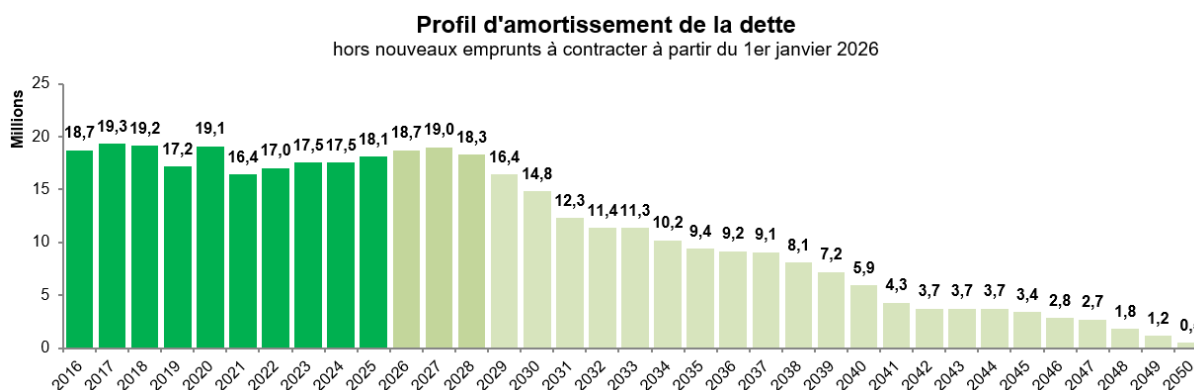
Bien qu'en diminution constante depuis 2015, la dette de la Ville de Montreuil continue de peser lourd. Les remboursements à effectuer chaque année sont importants (entre 17 et 20 millions d'euros) et absorbent une part importante de l'épargne dégagée chaque année en fonctionnement.

La dette doit être regardée comme vivante et susceptible d'évoluer au gré des opportunités et des enjeux de développement de la Ville. La collectivité mène donc depuis plusieurs années une politique de gestion active de sa dette et est attentive à toute opportunité se présentant.

Diverses opérations de renégociations ont été menées ces dernières années afin d'abaisser les taux pratiqués ou de figer certains contrats variables à taux fixes, profitant ainsi des taux de marché extrêmement bas, et de diminuer les amortissements sur les années à venir. Ainsi, la Ville a procédé en décembre 2020 à deux importantes renégociations de dette, l'une avec la Caisse d'Epargne, l'autre avec la SFIL (héritière des anciens contrats Dexia et qui gère les nouveaux contrats passés avec La Banque Postale).

Ces opérations ont permis de regrouper des contrats, de fixer des taux variables, d'allonger la durée de la dette tout en profitant des conditions de marché particulièrement avantageuses. La Ville a ainsi gagné sur les remboursements à effectuer jusqu'en 2028. Compte tenu de la remontée des taux, la ville n'a pu effectuer de nouvelles opérations de gestion depuis 2022.

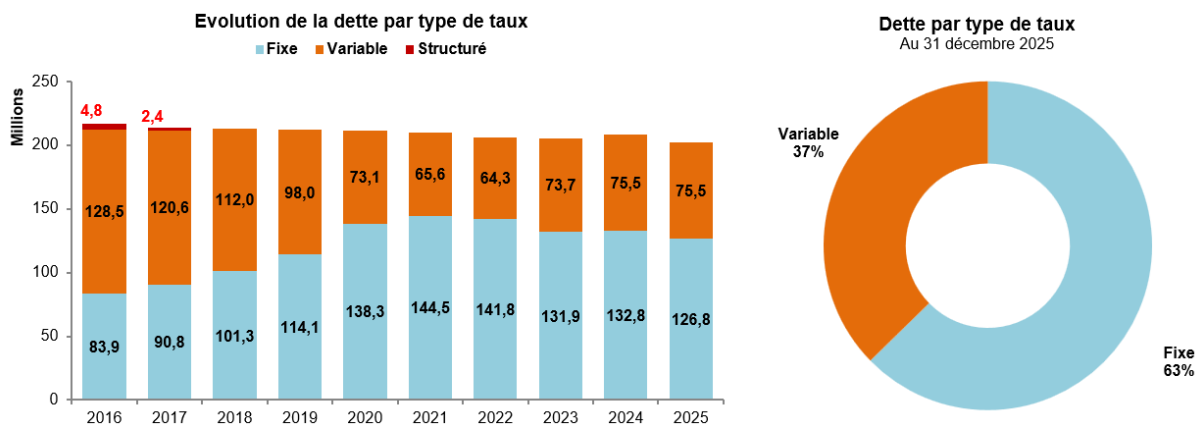
Or le profil d'amortissement de la dette doit être surveillé puisque les remboursements des emprunts actuels doivent légèrement augmenter jusqu'en 2027.



A endettement constant, en ajoutant les nouveaux emprunts à contracter, le remboursement annuel pourrait atteindre 20 millions d'euros en 2027 et 2028 avant de progressivement décroître.

• Une dette sécurisée

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette se répartit en 59 contrats (56 en début d'année), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. Près des deux tiers de la dette (62%) est à taux fixe (contre seulement 43% en 2014).



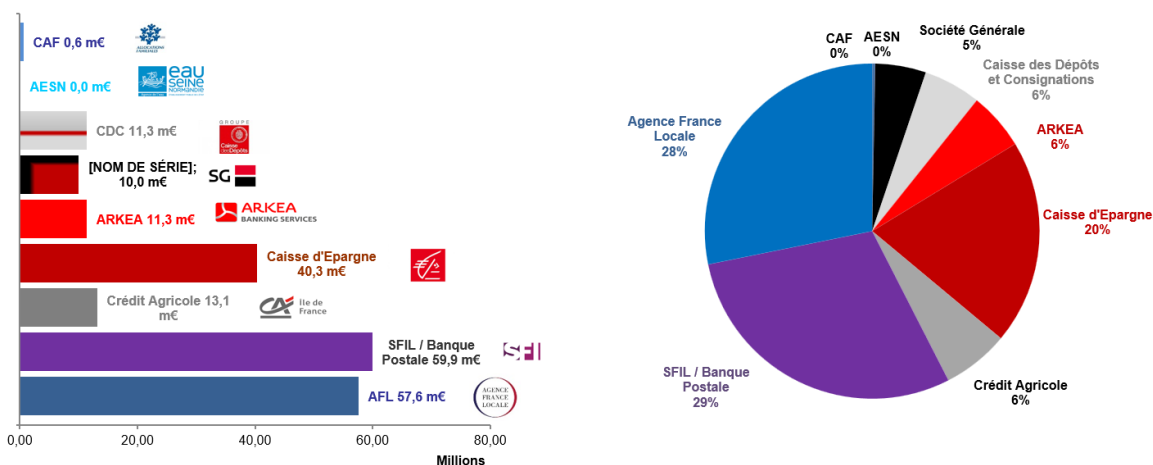
Entre 2016 et 2021, la ville a profité des taux bas pour figer une grande partie de dette. Depuis la remontée de taux, la ville a souscrit des contrats à taux variable pour ne pas figer des emprunts à des taux extrêmement élevés.

A peine plus d'un tiers de l'encours de dette est à taux variable, basée sur des indices simples sans danger bénéficiant des meilleurs classements (euribor, TAG ou Livret A), ce qui oblige tout de même à être attentif en période de remontée de taux.

• Répartition par prêteur

La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publics : Agence France Locale³⁴ (28%) SFIL / Banque Postale³⁵ (29%), et Caisse des Dépôts et Consignations (6 %).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRETEUR (Au 31 décembre 2025)



³⁴ L'Agence France Locale (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d'être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

³⁵ La Société de Financement Local (SFIL), banque publique dont l'Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%) créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n'émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.

III – LES HYPOTHESES BUDGETAIRES POUR 2026

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT)³⁶ précise que le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit notamment présenter : « *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement* ».

Dans un contexte de fortes incertitudes budgétaires marquées par une loi de finances mouvante et compte tenu de la période électorale, la préparation du budget 2026 s'effectue de manière très prudente.

Les orientations présentées ci-après sont essentiellement techniques. Il s'agit essentiellement de repartir du budget 2025, d'y incorporer les évolutions prévisionnelles et attendues à périmètre d'intervention constant, qu'elles soient contractuelles (marchés, engagements en cours) ou relatives aux effets de la loi de finances tout juste adoptée.

Ce premier projet de budget technique constitue une base de travail solide. Il pourra ensuite être réajusté par la future équipe municipale en fonction de ses propres orientations, laquelle aura jusqu'au 30 avril 2026 pour adopter son budget 2026, puis toute l'année pour le modifier.

A | Une ville dynamique et attractive ... des besoins importants

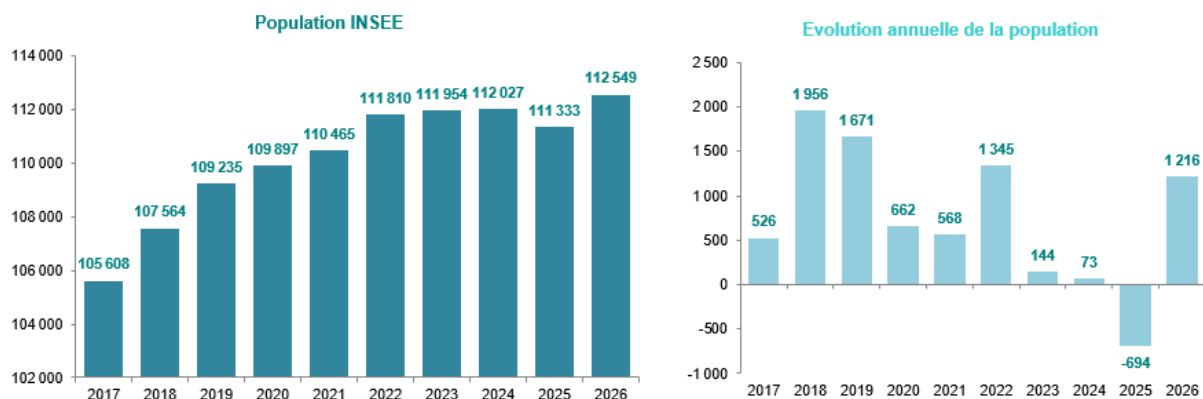
- **Une ville en mutation continue**

Montreuil reste une ville en pleine mutation. La population se caractérise donc par une forte mobilité résidentielle, plus de la moitié des habitants ont emménagé dans la ville il y a moins de 10 ans. Attractif, le territoire voit arriver une population parisienne qui n'hésite plus à franchir le périphérique pour y trouver de l'espace, de la verdure, un immobilier à des prix plus abordables, avec une pièce en plus, tout en conservant la même qualité de vie et un niveau de service équivalent. La pandémie a d'ailleurs accéléré le processus.

L'arrivée de transports en commun (ligne de métro 11, tramway T1) dans le Haut-Montreuil vient désenclaver ce quartier peu desservi et permet de réunifier l'ensemble de la ville.

- **Une augmentation ralentie de la population**

Depuis le 1er janvier 2026, la ville compte officiellement 112.549 habitants, soit 2.084 de plus qu'il y a cinq ans (+1,9%) et 7.467 de plus qu'il y a dix ans (+7,1%).



En l'espace d'une décennie, Montreuil a connu une augmentation importante de sa population (en moyenne + 747 unités par an) même si la progression a tendance à ralentir depuis 2022.

³⁶ Article D.2312-3-A

En nombre d'habitants, Montreuil reste la 4^{ème} ville d'Ile-de-France après Paris (2.119.412 hab.), Saint-Denis (149.936 hab.), Boulogne-Billancourt (120.206 habitants), et devant Argenteuil (106.546 habitants.).

- **Des besoins en services et équipements publics accrus, notamment scolaires**

Cette évolution de la population s'est traduite par une augmentation du nombre d'enfants scolarisés qui vise désormais à se stabiliser autour de 11 400 élèves depuis l'an dernier (contre 11 102 élèves il y a 2 ans). Néanmoins, cette stabilisation globale à l'échelle de la ville ne l'est pas à l'échelle des quartiers. Cela a engendré des besoins supplémentaires de services publics sur les dernières années et encore pour la rentrée scolaire prochaine de septembre : ouverture de classes, agrandissement d'écoles, construction de nouveaux groupes scolaires, amélioration des conditions d'accueil dans les écoles et accueils de loisirs de la ville grâce à la réhabilitation interne des locaux existants et à la redéfinition des périmètres scolaires, recrutement de personnels (création de 63 postes d'ATSEM entre 2020 et 2024), création d'équipes de restauration, équipement en matériels et fournitures, restauration scolaire (8.700 repas par jour en moyenne et 5 000 gouters), activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires, etc. Au cours des deux derniers mandats, quatre nouveaux groupes scolaires ont été construits (Hessel/Zefirottes, Marceau, A. Davis, M. et L. Odru), deux ont été agrandis (E. d'Orves/G. Moquet, Voltaire/Héritier) et la ville en livrera un nouveau pour la rentrée scolaire 2026 dans le Haut Montreuil (Méliès). En moyenne, la ville dépense désormais près de 60 millions d'euros par an pour le fonctionnement des activités scolaires et périscolaires.

Si les indicateurs démographiques (baisse de la natalité) tendent à anticiper une stabilité des effectifs scolaires, voire une légère baisse à l'échelle de la ville, la situation scolaire dépendra essentiellement de l'évolution du contexte urbain, de la réalisation des programmes de logements dans chaque secteur de la ville et du développement des transports.

L'analyse de la situation montre des différences selon les quartiers.

- La population scolaire augmente dans les quartiers nord, ce qui explique la livraison d'un nouveau groupe scolaire prévu pour septembre 2026 dans le Haut-Montreuil pour répondre à ce besoin de classes supplémentaires ;
- Dans le bas Montreuil et le centre-ville, la population scolaire tend à se stabiliser au global du secteur après la baisse observée ces dernières années - à noter néanmoins une baisse en maternelle générant des fermetures de classes et une augmentation en élémentaire générant des ouvertures (liée aux montées pédagogiques et à la baisse de la natalité dans ce secteur) ;
- Dans les quartiers est, la population scolaire tend à se stabiliser progressivement après une augmentation ces dernières années, ce qui nous a conduit à créer des capacités d'accueil supplémentaires sur le groupe scolaire A. France pour la rentrée de septembre 2026 : création de 3 classes, agrandissement de l'accueil de loisirs et du réfectoire, mise aux normes de l'office de restauration ;
- Dans les quartiers ouest, la population scolaire augmente légèrement dans les années à venir. L'agrandissement de la maternelle Guy Moquet et la reconfiguration de l'élémentaire E. d'Orves accompagnée d'une nouvelle sectorisation en 2024 permet de répondre à court terme à ce besoin.

- **Des besoins sociaux qui restent importants³⁷**

En pleine expansion, la population montreuilloise reste socialement peu favorisée avec 29,18% d'habitants résidant en quartier politique de la ville (QPV) et 36,05% de logements

³⁷ Données issues de la fiche DGF 2025

sociaux (34,74% en 2017) contre 26% en Île-de-France et 24% dans les communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants.

Le revenu fiscal moyen par habitant (17.935 euros) est en augmentation (+29,8 % depuis 2017) mais reste inférieur au revenu fiscal moyen en Île-de-France (20.000 euros). Ces écarts, après s'être progressivement réduit au cours de la décennies 2010, semblent se stabiliser.

Données sociales DGF

	2007	2012	2017	2022	2025
Population DGF	91 789	104 538	106 136	112 712	112 376
Dotation forfaitaire	36 500 435	21 377 824	10 193 331	9 787 752	9 552 321
DGF / habitant	397,66	204,50	96,04	86,84	85,00
Potentiel financier par hab Montreuil	1 084	1 308	1 320	1 299	1 484
Potentiel financier par hab strate	1 181	1 225	1 237	1 252	1 437
<i>Ecart à la moyenne</i>	<i>0,92</i>	<i>1,07</i>	<i>1,07</i>	<i>1,04</i>	<i>1,03</i>
Nb logements dans la commune	42 229	44 105	47 036	49 518	52 398
Nb logements sociaux	13 976	14 622	16 341	17 622	18 887
Part de logements sociaux	33,10%	33,15%	34,74%	35,59%	36,05%
<i>Moyenne strate</i>	<i>22,97%</i>	<i>22,62%</i>	<i>22,96%</i>	<i>23,25%</i>	<i>24,54%</i>
Nb Bénéficiaires aides au logement	26 673	26 159	27 625	26 738	25 223
Nb Logements	42 229	44 105	47 036	49 518	52 398
Part Bénéficiaires aides / logements	63,2%	59,3%	58,7%	54,0%	48,1%
Revenu habitants	9 161	12 113	13 821	15 530	17 935
Population ZUS / QPV	15 491	16 162	29 673	29 454	32 787
Part de population ZUS / QPV	16,88%	15,46%	27,96%	26,13%	29,18%
Indice synthétique de classement DSU	1,10	1,11	1,13	1,15	1,16
Rang Montreuil classement DSU	452	430	390	365	351
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 098 728	2 481 452	3 093 250	4 465 151	5 733 404
DSU / habitant	22,86	23,74	29,14	39,62	51,02

Relativement aux autres communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants, Montreuil compte plus de logements sociaux, plus de bénéficiaires d'aides au logement et des habitants aux revenus plus faibles.

L'ensemble de ces données expliquent que Montreuil bénéficie des différentes ressources de péréquation – et de la progression de ces fonds - qu'elles soient verticales (DSU, DNP) ou horizontales (FSRIF, FPIC) pour un montant total de 12,3 millions d'euros en 2025, soit 109,89 euros par habitant, ce qui n'atténue que très faiblement la baisse de la dotation forfaitaire passée de 212 euros par habitant en 2010 à 85 euros en 2025. La DGFIP note d'ailleurs que les dotations et participations pour Montreuil se situent en dessous du niveau moyen observé pour les collectivités nationales de même strate démographique sans savoir l'expliquer.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population DGF	105 548	106 136	108 175	109 834	111 100	111 261	112 712	112 864	112 898	112 376
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 606 526	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240	4 209 658	4 465 151	4 736 628	5 245 483	5 733 404
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)			19 050	20 860	379 554	453 608	418 123	47 402	437 676	470 390
Fonds de Solidarité IDF (FSRIF)	3 755 075	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274	4 606 208	4 304 640	4 458 644	4 420 392	4 006 101
Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) net	1 517 732	1 040 550	1 422 498	1 402 705	1 907 291	1 997 259	2 079 468	2 239 533	2 380 205	2 138 571
TOTAL RESSOURCES DE PEREQUATION	7 879 333	7 888 875	8 917 297	9 275 264	11 271 359	11 266 733	11 267 382	11 482 207	12 483 756	12 348 466
Ressources de péréquation / hab.	74,65	74,33	82,43	84,45	101,45	101,26	99,97	101,73	110,58	109,89
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	12 128 751	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872	9 812 913	9 787 752	9 806 413	9 789 081	9 552 321
DGF / hab.	114,91	96,04	93,88	91,69	90,10	88,20	86,84	86,89	86,71	85,00

B | La croissance des recettes devrait ralentir en 2026

En 2026, à périmètre constant, sans décision politique, et dans l'attente des notifications pour l'année qui vient des dotations de l'Etat et des bases fiscales prévisionnelles, il peut être envisagé une progression des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,0%, soit 2,5 millions d'euros de plus que le réalisé 2025.

Deux raisons principales expliquent cette progression plus faible que celles observées lors des exercices précédents :

- En 2026, les valeurs locatives augmenteront de +0,8 % alors qu'elles avaient varié de +7,1% en 2023, de +3,9% en 2024 et de +1,7% en 2025.
- La ville a perçu ces dernières années de nombreuses exceptionnelles qu'il est difficile d'envisager en 2026 (remboursement de fiscalité des années antérieures, rôles supplémentaires, remboursements de charges et factures d'énergie payées en 2023 et 2024, apurement des comptes d'attente)

Evolution prévisionnelles des recettes de fonctionnement

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
Fiscalité locale	98,2	101,8	109,6	116,4	124,3	128,2	128,8	0,5%
Autres produits fiscaux	11,5	11,8	10,9	9,2	8,1	8,8	9,4	6,7%
Dotations et subventions	32,0	30,0	31,6	32,9	32,1	33,7	33,9	0,7%
AC MGP	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	0,0%
Produits des services	13,6	16,0	17,4	18,3	19,3	19,6	20,0	1,8%
Autres recettes	4,6	7,2	3,9	4,8	6,5	5,8	6,5	12,5%
TOTAL RECETTES	218,3	225,2	231,7	239,9	248,6	254,4	256,9	
<i>Evolution</i>	1,4%	3,2%	2,9%	3,5%	3,6%	2,3%	1,0%	

* non définitif ** prévision

• Les ressources fiscales continueront de progresser

En l'absence de notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2026, l'exercice de prévision se contente d'appliquer aux bases le coefficient d'actualisation prévu (soit 0,8%) et de reproduire les évolutions physiques des années précédentes.

Evolution des produits de fiscalité locale

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
Taxe d'habitation	48,0	4,0	2,6	3,7	3,1	1,2	1,2	0,8%
Majo TH résidences 2ndaires	0,8	0,8	0,8	1,1	0,8	0,5	0,5	0,8%
Taxe sur le foncier bâti	44,8	77,9	86,6	90,8	98,9	101,9	103,5	1,6%
Coefficient correcteur CoCo		17,4	18,0	18,9	19,6	20,2	20,5	1,5%
Taxe sur le foncier non bâti	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8%
Rôles supplémentaires	0,8	0,7	0,3	0,2	0,2	0,9	0,0	-100,0%
Remboursements de dégrèvements						0,4	0,0	-100,0%
Compensations fiscales	3,7	0,8	1,2	1,4	1,6	2,9	2,8	-2,5%
TOTAL FISCALITE LOCALE	98,2	101,8	109,6	116,4	124,3	128,2	128,8	0,5%

Ainsi, les produits fiscaux augmenteraient de +2,0 millions d'euros en 2026 mais la ville pourrait ne pas bénéficier des rôles supplémentaires et remboursements qu'elle a perçu en 2025 (-1,3 millions d'euros). Les compensations fiscales devraient légèrement diminuer (-0,1 million d'euros) du fait de la baisse du PSR VLEI³⁸.

Par rapport au réalisé 2025, les produits fiscaux ne progresseraient que de 0,6 million d'euros.

³⁸ Voir p.16 – L'Etat revient toujours sur ces engagements en matière de compensation fiscale

- **Les droits de mutation devraient augmenter**

Evolution des autres taxes

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
Droits de mutation	8,9	9,7	8,3	6,4	5,0	6,0	6,5	7,5%
Taxe sur l'électricité	1,8	1,8	2,0	2,0	2,3	1,9	2,0	5,7%
Autres taxes	0,8	0,4	0,6	0,9	0,8	0,9	0,9	1,3%
Total	11,5	11,8	10,9	9,2	8,1	8,8	9,4	6,7%

Sur la base des droits de mutation perçues au second semestre 2025 et sur le mois de janvier 2026, une nouvelle progression sur 2026 peut être légitimement envisagée.

- **Les dotations et subventions pourraient légèrement progresser**

Globalement, les dotations et subventions perçues pourraient légèrement progresser en 2026. En l'absence de notifications, mais sur la base de la loi de finances 2026 et des évolutions antérieures, la baisse attendue de la DGF devrait être plus que compensée par la progression de la DSU. Il n'est pas envisagé d'évolution significative des autres dotations.

Evolution des dotations et subventions

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
DGF	10,0	9,8	9,8	9,8	9,8	9,6	9,4	-2,1%
DSU	4,0	4,2	4,5	4,7	5,2	5,7	6,2	8,1%
FPIC	2,4	2,4	2,5	2,4	2,4	2,1	2,2	0,5%
FSRIF	5,0	4,6	4,3	4,5	4,4	4,0	4,3	6,1%
Autres dotations	1,2	1,2	1,2	1,7	1,3	1,3	1,4	8,3%
Subventions	9,4	7,8	9,4	9,7	8,9	10,9	10,5	-3,7%
Total	32,0	30,0	31,6	32,9	32,1	33,7	33,9	0,7%

- **Le reversement de la Métropole du Grand Paris n'évoluera pas**

Le schéma de financement de l'organisation territoriale en Ile-de-France, instauré de manière transitoire en 2016, est toujours reconduit depuis. Par conséquent, l'attribution de compensation reversée par la MGP (58,3 millions d'euros) restera à nouveau stable.

- **Les produits des services et du domaine devraient poursuivre leur hausse**

Evolution des produits des services et du domaine

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
Produits du domaine	5,2	5,8	6,1	6,4	5,8	6,0	6,1	0,9%
Produits des services	7,6	9,6	10,0	10,5	12,6	12,5	12,8	2,5%
MAD et remboursements	0,8	0,6	1,3	1,3	1,0	1,1	1,1	0,7%
Total	13,6	16,0	17,4	18,3	19,3	19,6	20,0	1,8%

En 2026, les produits du domaine et des services devraient poursuivre leur hausse.

- **Des marges de manœuvre réduites**

Aujourd'hui, les communes ne disposent plus vraiment de réelles possibilités d'accroître significativement leurs recettes de fonctionnement.

Une grande partie des ressources est figée ou dépend des choix de l'Etat. Avec les suppressions successives de la taxe professionnelle puis de la taxe d'habitation, la marge de manœuvre du conseil municipal s'est considérablement réduite et se limite désormais pratiquement au vote du taux de la taxe sur le foncier bâti et à la fixation des tarifs de certains services à la population.

C | A périmètre constant, les dépenses augmenteront

A périmètre d'intervention constant, et sans qu'aucune décision politique ne soit prise, les dépenses de fonctionnement sont amenées à augmenter en 2026 et le projet de budget devra nécessairement intégrer plusieurs hausses significatives de dépenses : augmentation du taux de contribution à la CNRACL.

Evolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**	Evo
Dépenses de personnel	107,9	110,9	112,9	116,3	118,7	120,7	123,6	2,4%
Charges générales	40,7	43,5	47,4	50,7	51,5	44,1	45,7	3,7%
Subventions et participations	12,8	12,9	13,3	13,9	14,0	21,4	22,1	3,5%
FCCT Est Ensemble	31,6	31,6	32,7	33,9	34,5	34,8	35,3	1,3%
Charges financières	3,4	2,8	3,0	4,7	5,4	4,5	4,5	0,0%
Autres dépenses	1,7	1,4	1,2	0,9	0,5	0,7	0,6	-21,0%
TOTAL DEPENSES	198,1	203,1	210,5	220,4	224,6	226,2	231,8	
<i>Evolution</i>	0,6%	2,5%	3,6%	4,7%	1,9%	0,7%	3,2%	

* non définitif ** prévision

Ainsi, sous réserve des choix qui seront effectués par la future équipe municipale, les dépenses de fonctionnement de la ville pourraient augmenter dans une fourchette allant de 5,0 millions d'euros (+2,2%) à 6,0 millions d'euros (+2,7%).

- **Augmentation à prévoir des dépenses de personnel³⁹**

En 2026, il n'est attendu ni revalorisation indiciaire, ni augmentation du point d'indice. Cependant, le projet de budget devra intégrer : une nouvelle hausse de la contribution à la CNRACL (1,2 million d'euros), les effets en année pleine de l'amélioration de la politique sociale (participation titres restaurant, mutuelle et prévoyance) en faveur des agents appliquée depuis l'été 2025 (500.000 euros), l'organisation des élections municipales de mars 2026 (200.000 euros), la comptabilisation en année pleine de recrutements ou décisions prises en cours d'année 2025 (500.000 euros) ainsi que les effets de la hausse du SMIC (100.000 euros) et le Glissement Vieillesse Technicité (estimé à 400.000 euros)

Au total, les dépenses de personnel devraient donc augmenter a minima d'environ 2,9 millions d'euros (+2,4%).

- **Maintien des budgets alloués aux services**

En 2025, le budget alloué au fonctionnement courant des services municipaux (45,7 millions d'euros) a été exécuté à 96,5% (44,1 millions d'euros).

La reconduction du budget 2025 doit donc permettre de maintenir les actions des services et de financer les hausses contractuelles ou liées à l'inflation.

- **Les subventions et participations devraient augmenter**

En 2026, sont anticipées une hausse de la participation à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (+150.000 euros), une augmentation de la contribution au syndicat intercommunal de

³⁹ Voir p.42 – Annexe - 4- Évolution prévisionnelle de la masse salariale et des effectifs en 2026

restauration Tables Communes due au nombre de repas servis dans les restaurants scolaires (+250.000 euros), ainsi que des redevances de fournitures de services informatiques (dépenses qui basculent de la section d'investissement, +250.000 euros).

- **Augmentation du FCCT versé à Est Ensemble**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Est Ensemble du 21 janvier 2026 a acté de la participation totale de Montreuil au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) pour 2026 à hauteur de 35,3 millions d'euros, soit une augmentation de 0,5 million d'euros (+1,3%) dont 0,1 million d'euros au titre de la revalorisation des bases fiscales et 0,4 million d'euros au titre du remboursement des premières dépenses effectuées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

- **Maintien des charges financières**

A encours de dette constant et sans anticiper de hausse ou de baisse significative des taux d'intérêts, les charges financières payées par la ville devraient rester stables en 2026.

- **Autres éléments à prendre en compte**

En 2026, la ville ne sera pas prélevée par le Dilico (171.858 euros en 2024)

D | Une capacité d'investissement stable et à un bon niveau

Selon les premières hypothèses de travail présentées ci-avant, la progression attendue des recettes (environ +2,5 millions d'euros) devrait être inférieure à la hausse des dépenses (5,0 à 6,0 millions d'euros) du fait d'une progression ralentie des ressources fiscales en l'absence d'inflation et de contraintes fortes pesant sur les dépenses.

L'épargne brute prévisionnelle affichée au budget primitif n'atteindrait pas le réalisé 2025 (de 28,2 millions d'euros à 25,2 millions d'euros), mais resterait à un excellent niveau, bien au-dessus de la barre des 20 millions d'euros et couvrirait nettement le remboursement de la dette (échéance de 19,0 millions d'euros maximum en 2026) traduisant ainsi la santé financière de la ville.

Epargnes prévisionnelles

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026**
Recettes de fonctionnement	218,3	225,2	231,7	239,9	248,6	254,4	256,9
Dépenses de fonctionnement	198,1	203,1	210,5	220,4	224,6	226,2	231,8
Epargne brute	20,2	22,1	21,2	19,5	24,0	28,2	25,2
- remboursement de la dette	-19,1	-16,4	-17,0	-17,5	-17,5	-18,1	-19,0
Epargne nette	1,1	5,7	4,2	2,0	6,4	10,1	6,2

La ville peut espérer percevoir en 2026 entre 10 et 15 millions d'euros de ressources d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions, subventions). Elle pourrait donc financer sur le prochain exercice - à endettement constant - un programme d'investissement de l'ordre de 35 à 40 millions d'euros.

- **Investissements qui se poursuivent pour 2026**

En matière d'investissement, le budget 2026 devra nécessairement comprendre 9,4 millions d'euros de restes à réaliser⁴⁰ 2025⁴¹ répartis entre

⁴⁰ Dépenses engagées en 2025 mais n'ayant pas fait l'objet de facturation au 31 décembre 2025.

⁴¹ Dont 2,4 millions d'euros ont déjà fait l'objet de mandatement sur le budget 2026 au 31 janvier 2026.

- Les dépenses d'entretien courant dites récurrentes (3,9 millions d'euros)
- Les soldes financiers d'opérations terminées (groupe scolaire Guy Moquet / Estienne d'Orves, 0,4 million d'euros, rénovation de la Croix de Chavaux, 1,5 millions d'euros, Eglise Saint-Pierre Saint Paul, 0,2 million d'euros).
- Les opérations en cours (nouveau groupe scolaire Méliès dans le Haut Montreuil, 11 millions d'euros ; extension du centre social Esperanto, 0,8 million d'euros, ZAC Fraternité, 0,5 million d'euros, etc).

A cela s'ajoute l'inscription de crédits nouveaux sur les opérations en cours (nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil, ZAC Fraternité, rénovation des vestiaires du stade Robert Legros) ou à contractuellement engager (requalification des groupes scolaires Paul Lafargue et Joliot Curie dans le cadre de l'ANRU) estimés globalement à environ 15 millions d'euros.

- **Marge de manœuvre sur les investissements 2026**

Si environ 25 millions d'euros apparaissent déjà comme engagés sur le budget 2026, la future équipe municipale pourra donc ajouter à minima 10 à 15 millions d'euros, voire un peu plus selon l'exécution budgétaire et l'activation du levier de l'emprunt.

- **Le recours à l'emprunt si nécessaire**

La ville s'est légèrement désendettée depuis 2015 (l'encours est passé de 217,9 à 204,2 millions d'euros) alors que ses ressources ont augmenté. Le poids de la dette a donc diminué, il représente aujourd'hui 80,3% des ressources annuelles de fonctionnement contre 105,5% en 2016. L'épargne dégagée en section de fonctionnement a également progressé, rendant plus supportable les échéances de remboursement de la dette et la capacité de désendettement de la ville est passée de 17 ans en 2015 à 7,3 ans fin 2025, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Un léger recours supplémentaire à l'emprunt est donc encore possible dans les prochaines années, même si des taux sont actuellement encore particulièrement élevés.

L'utilisation de ce levier devra être limité et ne pourra être que conjoncturel (pour financer un mur d'investissement sur quelques années par exemple).

Les charges de la dette pèsent déjà lourd dans le budget. En 2026, les échéances de remboursement seront comprises entre 18,5 et 19,0 millions d'euros (selon le montant et le calendrier des emprunts contractés en 2026) et pourraient rapidement atteindre 20 millions d'euros. A ces dépenses obligatoires, il convient d'ajouter les charges financières, estimées à 4,5 millions d'euros, soit un coût total annuel approchant 25 millions d'euros.

A titre indicatif, 10 millions d'euros d'endettement supplémentaire entraîne dès l'année suivante une augmentation du remboursement de la dette de 400.000 euros, ainsi qu'une hausse des frais financiers de 350.000 euros⁴², soit 750.000 euros de dépenses supplémentaires.

L'équipe municipale issue des urnes, disposera d'une situation financière particulièrement saine, lui permettant de construire une prospective budgétaire intégrant les projets qu'elle entend conduire au cours du mandat.

⁴² Pour un niveau de taux moyen à 3,5%

E | A moyen terme, une prospective rendue difficile par l'absence de visibilité

Au-delà de l'exercice 2026 et à moyen terme, l'exercice de prospective reste difficile tant les communes n'ont pas de visibilité sur le niveau des recettes qu'elles conserveront dans les mois qui viennent. Toute prospective réalisée repose alors sur des hypothèses fragiles.

Le cadre normatif change sans cesse et à chaque loi de finances, de mauvaises surprises peuvent arriver. Les exemples ces dernières années sont nombreux : suppression de la taxe professionnelle puis de la taxe d'habitation, instauration du Dilico, augmentation conséquente du taux de contribution à la CNRACL, etc.

Chaque loi de finances est également l'occasion d'assécher un peu plus les ressources des collectivités et de réduire leur autonomie fiscale et financière. Par ailleurs, certaines dépenses (énergie, taux d'intérêt) et recettes (droits de mutation) sont particulièrement volatiles et difficiles à modéliser.

Dans ces conditions, il devient difficile voire quasiment impossible de modéliser une trajectoire budgétaire fiable sur laquelle s'appuyer pour établir un plan pluriannuel d'investissement ou effectuer des choix politiques forts.

ANNEXE – STRUCTURE ET EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS

1. Structure des effectifs de la Ville au 31 décembre 2025

1.1 Répartition par statut en équivalent temps plein (ETP)

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 2.430,09 ETP dont

- 2.112,17 ETP sur postes permanents
- 172,51 ETP sur postes non permanents, dont 25 ETP apprentis
- 145,42 ETP contractuels horaires.

Les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) représentent 71,69% des effectifs sur poste permanent : il s'agit d'un ratio sensiblement inférieur à celui observé à fin 2024 (73,68 %), qui s'explique essentiellement par la structure du marché de l'emploi public qui se traduit par le recours à des contractuels afin de pourvoir les postes.

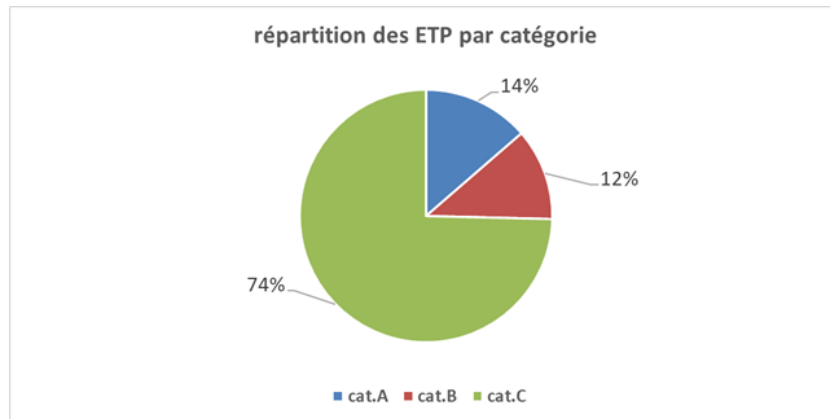
Nombre d'ETP au 31/12/2025	
Non Permanent	172,51
Apprenti	22,87
Collaborateur de cabinet	4,00
Contractuel Remplaçant	72,10
Contractuel renfort	68,41
Contractuel Saisonnier	3,00
Stagiaire école	2,13
Permanent	2112,17
Contractuel CDD 1 an	470,82
Contractuel CDD 3 ans	69,37
Contractuel CDI	57,81
Stagiaire	110,48
Titulaire	1403,69
Vacataire	145,42
Vacataire	145,42
Total général	2430,09

1.2 Répartition par catégorie et par filière

Les 2.259,67 ETP d'agents permanents et non-permanents (hors vacataires, stagiaires écoles et apprentis) sont majoritairement des agents de catégorie C, qui représentent 74,61 % des effectifs de la collectivité, puis de catégorie A (13,64 % des ETP) et, enfin, de catégorie B (11,75 % des ETP).

catégorie	nombre ETP au 31/12/2025	%
cat.A	308,18	13,64%
cat.B	265,57	11,75%
cat.C	1685,92	74,61%
Total général	2259,67	100,00%

Ces proportions sont relativement constantes au cours des dernières années et comparables à ce qu'on observe dans les strates de collectivités de taille équivalente.



Les métiers exercés par les agents de la collectivité sont majoritairement des métiers de la filière technique (49,22 % des ETP) correspondant notamment aux métiers de l’entretien ou de la surveillance du domaine et des bâtiments publics ainsi qu’aux métiers d’entretien et de restauration dans les bâtiments accueillant des enfants (éducation, enfance, petite enfance).

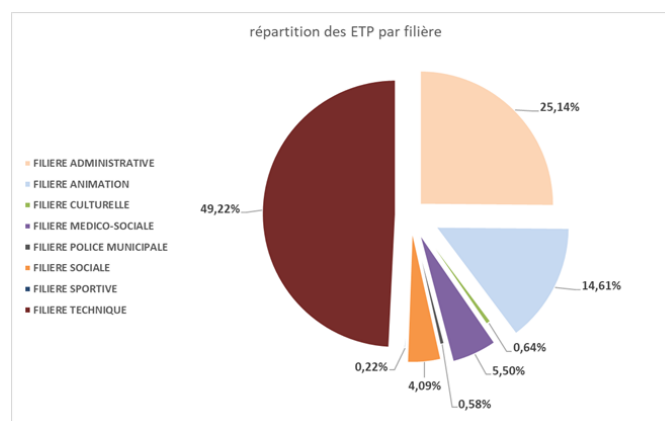
La filière administrative représente 25,14 % des ETP correspondant aux métiers de l’accueil du public, des ressources et de l’organisation des services.

La filière animation représente 14,61 % des ETP correspondant aux métiers auprès des enfants, que ce soit dans les accueils collectifs (centres de loisirs et antennes jeunesse) ou dans les crèches.

La filière médico-sociale représente, quant à elle, 5,50 % des ETP et la filière sociale 4,09% : ces deux filières correspondent majoritairement aux métiers de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) et du secteur médical et paramédical (médecins, dentistes, infirmière, kinés, assistantes dentaires).

Les autres filières (culture, sports et police municipale) représentent, en cumulé, 1,44 % des effectifs.

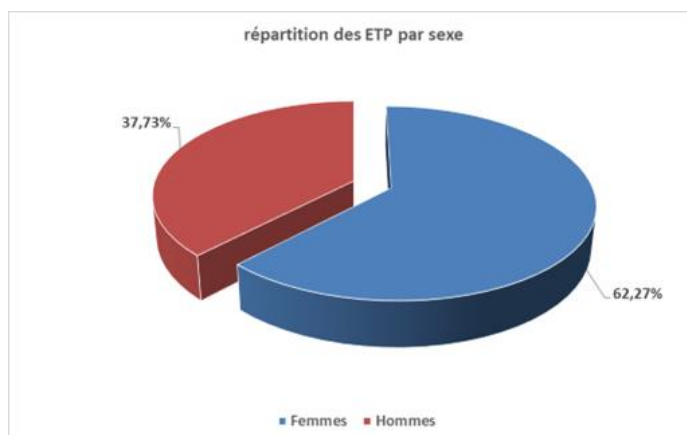
filière	nombre ETP au 31/12/2025	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	568,18	25,14%
FILIERE ANIMATION	330,22	14,61%
FILIERE CULTURELLE	14,48	0,64%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	124,29	5,50%
FILIERE POLICE MUNICIPALE	13,00	0,58%
FILIERE SOCIALE	92,40	4,09%
FILIERE SPORTIVE	5,00	0,22%
FILIERE TECHNIQUE	1112,11	49,22%
Total général	2259,67	100,00%



1.3 Répartition par sexe

Les femmes sont majoritaires dans la collectivité : elles représentent en globalité (postes permanents et non permanents) un peu plus de 62 % des effectifs, un chiffre constant par rapport à l'année 2024 (62,30%).

	nombre ETP au 31/12/2025	%
Femmes	1407,36	62,27%
Hommes	852,62	37,73%
Total général	2259,98	100,00%



La répartition femmes / hommes par filière demeure marquée par des représentations genrées des métiers. En effet, dans la population des agents permanents, les femmes restent majoritaires dans les filières sociales (99%), médico-sociale (92%), administrative (79 %) et animation (66 %).

Les hommes demeurent majoritaires dans les filières police municipale, sportive, et technique (bien que pour cette dernière filière, l'écart soit moins important entre la représentation des femmes et des hommes, soit en effet respectivement 43% et 57%).

	femmes		hommes		Total
	ETP 31/12/2025	%	ETP 31/12/2025	%	
FILIERE ADMINISTRATIVE	441,40	79,16%	116,18	20,84%	557,58
FILIERE ANIMATION	213,43	66,30%	108,49	33,70%	321,92
FILIERE CULTURELLE	7,66	57,57%	5,65	42,43%	13,31
FILIERE MEDICO-SOCIALE	113,01	91,66%	10,28	8,34%	123,29
FILIERE POLICE MUNICIPALE	5,00	38,46%	8,00	61,54%	13,00
FILIERE SOCIALE	85,40	98,84%	1,00	1,16%	86,40
FILIERE SPORTIVE	1,00	20,00%	4,00	80,00%	5,00
FILIERE TECHNIQUE	430,69	43,43%	560,98	56,57%	991,67
Total général	1297,59	61,43%	814,58	38,57%	2112,17

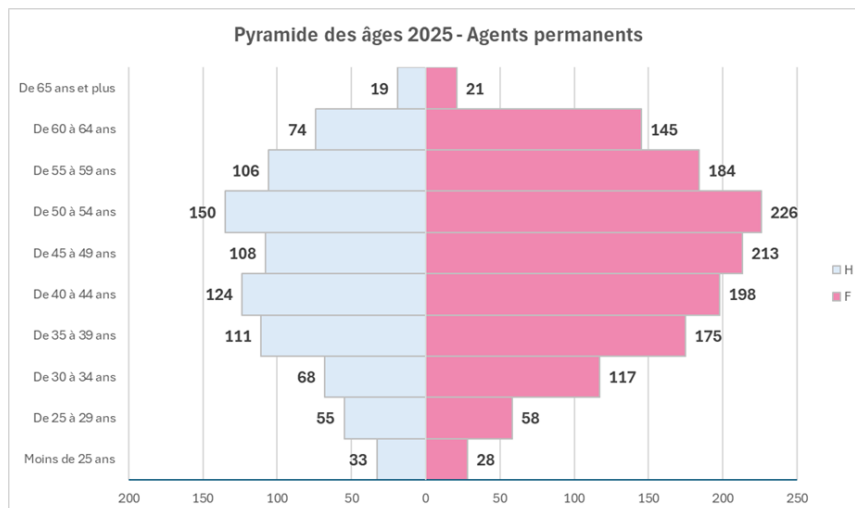
1.4 Répartition par âge des agents permanents

L'âge moyen des agents sur emplois permanents est de 46 ans en 2025 (situation des agents au 31/12/2025) : cet indicateur est relativement stable au cours des dernières années (45 ans et 11 mois en 2024).

Comme chaque année, on note une forte différence entre fonctionnaires (âge moyen : 48 ans et 6 mois) et contractuels (âge moyen : 40 ans), qui est à mettre en regard avec les

dynamiques de recrutement à l'œuvre et le moindre attrait des agents publics pour l'accès au statut d'agent titulaire.

On peut noter également qu'environ 260 agents ont 55 ans et plus au 31/12/2025, ce qui représente environ 10,6% des effectifs actuels appelés à prendre leur retraite au cours des 10 prochaines années.



2. Temps de travail

Comme les deux dernières années, le temps de travail théorique 2025 des agents sur poste permanent de la collectivité était de 1607 heures annuelles. Il est rappelé qu'il s'agit d'un décompte théorique forfaitisant le nombre de jours fériés et de repos hebdomadaires, à décompter, en plus des jours de congés des jours travaillés, multiplié par 7 heures et 20 centièmes (durée quotidienne).

En application de l'article n°47 de la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la collectivité a délibéré au conseil municipal du 28 septembre 2022, pour que le temps de travail théorique des agents atteigne 1607 heures à compter du 1er janvier 2023.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019, les opérateurs de nuit font l'objet d'une dérogation à la règle générale des 1607 heures en raison des sujétions auxquelles ils sont exposés.

Au 31 décembre 2025, 76 agents étaient en temps partiel thérapeutique, ce qui représente environ 2,5% des effectifs de la collectivité : ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2024 (79 agents concernés), mais en augmentation par rapport à 2023 (52 agents au 31/12/2023), soit une hausse de +46% en deux ans.

Pour rappel, un changement de mode d'accès au temps partiel thérapeutique, facilité par le décret n°2021-1462 du 8 novembre 2021 a prévu que :

- l'autorité territoriale puisse accepter la demande de temps partiel thérapeutique sans avoir à saisir l'avis d'un médecin agréé sur la période initiale de trois mois ;
- les droits au temps partiel thérapeutique se régénèrent après un an d'activité reprise à temps plein.

3. Exécution des dépenses de personnel et évolution des effectifs en 2025

En 2025, les dépenses de personnel se sont élevées à 120,74 millions d'euros, dont 117,48 millions d'euros de masse salariale (rémunérations + charges) et 3,26 millions d'euros de dépenses de restauration (ticket-restaurant et RIE).

Les dépenses du chapitre 012 se répartissent de la façon suivante :

	2025
Rémunération titulaires	51 856 156,88
Rémunération non titulaires	28 445 555,69
Apprentis, emploi d'insertion, vacataires, autres ...	1 037 883,75
Rémunérations Agents	81 339 596,32
URSSAF	14 550 967,63
Retraite	13 527 356,89
Cotisations CNFPT / CIG	987 653,16
Autres charges	6 412 385,79
Charges / cotisations	35 478 363,47
Allocations chômage	242 824,21
Medecine du travail	54 806,27
Assurances	193 798,20
Dépenses diverses (GUSO, exceptionnelles ...)	172 737,41
Autres dépenses	664 166,09
Achats Titres Restaurant	3 147 847,09
Participation droits d'entrée RIE	113 734,86
TOTAL CHAPITRE 012	120 743 707,83

Les charges et cotisations pour 2025 s'élèvent à 35,48 millions d'euros, contre 33,95 millions d'euros en 2024, sous l'effet notamment de la hausse du taux de cotisation à la caisse de CNRACL.

Au global, les dépenses de personnel ont connu une augmentation de +2,03 millions d'euros par rapport à 2024 (soit +1,71%) après une augmentation de +2,40 millions d'euros (soit +2,06%) entre 2023 et 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la part employeur pour la CNRACL
- L'augmentation du niveau du SMIC décidée au 1^{er} novembre 2024, qui se répercute sur l'essentiel de l'année 2025
- Les effets dus à l'augmentation de la participation employeur dans les différents dispositifs d'action sociale, en particulier les ticket-restaurants.

Malgré l'augmentation de ces dépenses, qu'elles soient contraintes par des mesures gouvernementales ou décidées par la collectivité en matière d'action sociale, l'augmentation

de la masse salariale est restée relativement contenue en 2025, avec un niveau d'exécution par rapport au BP 2025 de 99,5%.

En effet, si les effectifs d'agents permanents ont augmenté entre fin 2024 (2.175 agents permanents) et fin 2025 (2.198 agents permanents), soit un delta entrées / sorties positifs entre les deux dates de 23 agents (contre -8 agents entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024), le nombre d'ETP rémunérés en moyenne chaque mois a connu une diminution plus importante entre 2024 et 2025 (- 11 ETP) par rapport à l'exercice précédent (-4.73 ETP en moyenne par mois entre 2023 et 2024) mais dans une même proportion entre nombre d'agents et ETP rémunérés moyens (environ 50%)

Cette baisse, de l'ordre de 0,45% des effectifs totaux (soit -11 ETP rapporté à 2.472 ETP moyens globaux en 2025), s'explique par une amélioration de la gestion de nos effectifs et par une diminution sensible de l'absentéisme observé à l'échelle de la collectivité, induisant un moindre recours aux agents non-permanents (contractuels renforts ou remplaçants) ou aux agents vacataires. Enfin, les difficultés persistantes de recrutement dans certains secteurs (petite enfance, police municipale, professionnels de santé...), dues aux fortes tensions observées sur le marché de l'emploi, peuvent également induire une baisse de certains effectifs.

Si la vacance de poste demeure relativement élevée à 10.46% (tableau des effectifs du Conseil Municipal de décembre 2025) compte tenu des difficultés de recrutement dans les secteurs en tension, celle-ci a connu une relative diminution par rapport aux dernières années (12.40% à fin décembre 2024, 11,91% fin décembre 2023, 11,05% à fin décembre 2022). Cette diminution s'explique notamment par une suppression d'un certain nombre de "doublons" au tableau des effectifs générés lors des évolutions de carrière des agents (avancements de grade et promotion interne).

4. Évolution prévisionnelle de la masse salariale et des effectifs en 2026

L'année 2026 sera marquée par les évolutions mécaniques suivantes :

- Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une hausse du taux de la cotisation d'assurance vieillesse appliquée aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de 3 points chaque année pendant 4 années (soit 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028) : cette hausse représente un coût annuel de 1,2 millions d'euros pour la ville de Montreuil ;
- Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon et de grade), qui représente environ 400.000 euros annuellement ;
- Des évolutions salariales locales, telles que le versement de bonus attractivité pour les personnels du secteur petite enfance (partiellement compensé au budget général par le versement d'une subvention de la CAF) ou le rehaussement du régime indemnitaire de certains agents de la direction de l'éducation décidé à l'occasion de la nouvelle organisation, pour un coût total annuel d'environ 500.000 euros ;
- Les effets des mesures d'augmentation de la participation employeur aux dispositifs d'action sociale (ticket-restaurant, prévoyance, mutuelle), qui représentent une augmentation d'environ 500.000 euros sur les cinq premiers mois en 2025 ;
- L'organisation des élections municipales, dont le coût en masse salarial est estimé à environ 200.000 euros.

A ce jour, il n'y a pas d'autre mesure gouvernementale d'augmentation connue, à l'exception de l'évolution du taux SMIC au premier janvier 2026.

Il convient également d'anticiper que la nouvelle réglementation en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance), qui prévoit que les collectivités devront mettre en place un contrat à adhésion collective obligatoire pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2027, pourrait représenter une dépense additionnelle de l'ordre de 1,0 million d'euros pour l'employeur.

L'évolution de la masse salariale sera également fonction de l'évolution des effectifs, en lien notamment avec celle de l'absentéisme : ainsi, une hausse de 5 ETP rémunérés par mois sur l'année représente un coût en masse salariale d'environ 250.000 euros pour la collectivité.

La tendance observée en fin d'année 2025 et en janvier 2026 laisse présager d'une légère augmentation des effectifs : en effet, sur le mois de décembre, on a observé une hausse de +13 ETP hors vacataires par rapport à novembre 2025, puis de +17 ETP toujours hors vacataires pour janvier 2026 par rapport à décembre 2025; avec un delta entrées / sorties de +43 agents entre décembre 2025 et janvier 2026 (hors vacataires).

Au 1^{er} décembre 2025, le service Propreté des Bâtiments a mis en œuvre une nouvelle organisation en mettant fin à la polyvalence pour les postes techniques dans les écoles et les structures périscolaires. Si la réorganisation a été mise en œuvre à nombre de postes quasi constant, de nouvelles fonctions ont été créées notamment dans le secteur de la restauration : 44 postes de responsable de site (encadrants), 41 postes de second au responsable de site et 89 postes d'agent de restauration. Pour le secteur entretien des locaux, 199 postes d'agent d'entretien sont présents à l'organigramme, et 131 postes d'ATSEM restent également au tableau des effectifs. Ces nouvelles fonctions, ainsi que celles d'ATSEM, ont vu leur montant d'IFSE évoluer.

Première année du nouveau mandat municipal, l'année 2026 permettra de préciser les secteurs prioritaires en matière d'effectifs et d'affiner les projections d'évolution de la masse salariale.

5. Un fort investissement en formation pour le développement des compétences

Les dépenses de la ville sur la formation sont en augmentation constante depuis le début du mandat. Un effort conséquent s'est porté sur la remise à niveau des formations autour de la santé et sécurité au travail en priorisant les métiers du secteur technique. Les années 2024 et 2025 ont également été consacrées à un fort investissement sur la professionnalisation des ATSEM et des managers.

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant alloués CA (compte administratif)	384 567,00 €	529 815,00 €	628 930,00 €	690 866,00 €	716 729,00 €
Cotisation CNFPT	551 309,00 €	603 184,00 €	669 388,00 €	674 000,00 €	668 016,00 €
Frais déplacements/hébergement	4 180,00 €	1 800,00 €	4 974,00 €	4 974,00 €	12 405,00 €
Total :	940 056,00 €	1 134 799,00 €	1 303 292,00 €	1 369 840,00 €	1 397 150,00 €

Entre 2021 et 2025 la ville de Montreuil a accru son investissement de 86% (hors cotisation CNFPT). La cotisation du CNFPT a quant à elle augmenté de 21%.

En 2025, le montant alloué à la cotisation CNFPT s'élève à 668 016 €.

	2021	2022	2023	2024	2025
Évolution du budget dédié par la ville hors cotisation CNFPT	Année de référence	+142 868,00 €	+102 289,00 €	+ 61 936,00 €	+33 294,00 €
Total entre 2021 et 2025					340 387,00 €

A noter dans ce budget représentatif de la volonté de la ville de développer les compétences des services :

- 158.000 euros : un engagement de la ville dans l'accompagnement des apprentis. Malgré l'absence de financement par le CNFPT, la ville a participé à 100% aux frais pédagogiques pour 26 contrats, soit 11% du budget formation porté par Montreuil.
- 145.760 euros : des compétences métier accompagnées par des formations spécifiques pour une montée en expertise
- 80.000 euros : une volonté de travailler à la qualité de vie au travail en proposant, lorsque cela est opportun, un accompagnement coaching (2025 : 17 accompagnements individuels et 5 collectifs).
- 54.000 euros : le souhait d'adapter le service à la population même en cas d'imprévus et répondre favorablement à des opportunités de professionnalisation en permettant aux services d'identifier des formations pertinentes en cours d'année avec les équipes (*ex : nouveau logiciel, nouveau périmètre de compétences, agents arrivés en cours d'année budgétaire*).

68% des agent.e.s formé.e.s sont issus de catégorie C. Cela s'explique à la fois par :

- La répartition des effectifs de la Ville,
- La nature des postes de travail et leur exposition aux risques professionnels,
- Les directions concernées en priorité DGA Techniques qui relèvent des exigences réglementaires (autorisation de conduite d'engins, habilitations électriques, travail en hauteur...) et également d'agent.e.s dont les métiers nécessitent des formations dans le domaine de l'ergonomie et environnement de travail (prévention des Troubles Musculo Squelettiques, gestes et postures, signalisation temporaire de chantiers...).

14,5% des agent.e.s formé.e.s sont issus de catégorie B.

15,5% des agent.e.s formé.e.s sont issus de catégorie A.

Et, 2% des agent.e.s formé.e.s sont hors grilles statutaires (ex : les médecins des centres de santé).

En termes de projection, il s'agit progressivement de :

- Renforcer les échanges entre les directions métiers et le pôle formation à raison de 2 réunions de suivi des besoins de formation par an, en envisageant des campagnes communes aux services développement des compétences et SQVT.
- Renforcer les échanges et le dialogue de gestion de la DRH avec les services sur les questions de formation.

- Informer les agents sur les formations statutaires obligatoires et leur impact sur le déroulement de carrière.
- Outiller les encadrant.e.s sur la posture et les compétences managériale au travers d'un parcours dédié.
- Définir des parcours de formation diplômants sur des métiers en tension (ex : AFEST pour les auxiliaires de puériculture ou les EJE).
- Accompagner les reconversions professionnelles (2025 : 140 situations accompagnées).